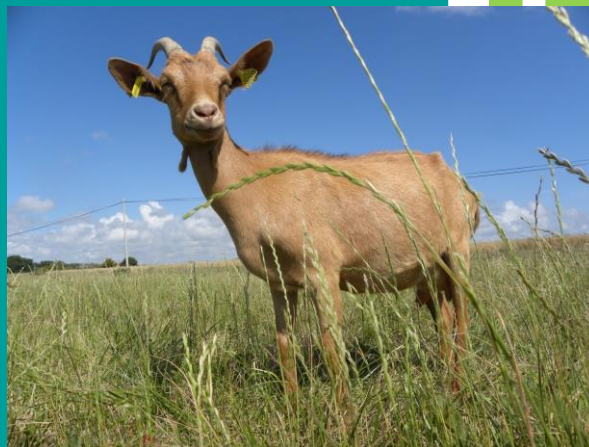


# Assemblée générale annuelle

Des producteurs visés par le plan  
conjoint des producteurs de  
chèvres du Québec  
et  
du Syndicat des producteurs de  
chèvres du Québec



A

G

A



Syndicat des  
producteurs de  
chèvres du Québec

Le 30 octobre 2015  
Hôtel et Suites Le Dauphin  
Drummondville

## TABLE DES MATIÈRES

➤ AVIS DE CONVOCATION .....	1
➤ PROJET D'ORDRE DU JOUR.....	4
➤ PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DES MEMBRES DU SYNDICAT ET DU PLAN CONJOINT DU 24 OCTOBRE 2014.....	6
➤ MOT DE VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	29
➤ RAPPORT D'ACTIVITÉ .....	30
➤ STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 2014-2015 .....	31
➤ INSTANCES ET COMITÉS.....	32
➤ PLAN DE FINANCEMENT.....	41
➤ ÉTATS FINANCIERS .....	43
➤ RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE .....	53
➤ ACRONYMES UTILISÉS.....	55

NOTES

COORDONNÉES DU SYNDICAT



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

**Des producteurs visés par le plan conjoint  
des producteurs de chèvres du Québec et du  
Syndicat des producteurs de chèvres du Québec**

**Le 30 octobre 2015  
Drummondville**



Syndicat des  
producteurs de  
chèvres du Québec

Le 8 octobre 2015

**1) Avis de convocation aux membres du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec**

Vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle (AGA) du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec. L'assemblée se tiendra comme suit :

**Date :** Le vendredi 30 octobre 2015  
**Heure :** Inscription à 8 h 30 et l'AGA de 9 h à 10 h 30 et reprise de 16 h à 16 h 30  
**Endroit :** Hôtel & Suites Le Dauphin, salle Royal  
600, boulevard Saint-Joseph  
Drummondville (Québec) J2C 2C1

Lors de cette assemblée, vous serez invités à vous prononcer sur le plan de restructuration du Syndicat. À cet égard, une refonte du Règlement général sera présentée pour adoption. Parmi les principales modifications, vous pourrez noter :

- Une nouvelle composition du conseil d'administration et règles relatives aux vacances des administrateurs.
- L'abrogation du conseil exécutif.
- Une clarification des règles relatives au droit de vote.
- Une inclusion d'une procédure d'élection.
- Une inclusion des règles d'éthique et du Code de déontologie des administrateurs et membres des comités du Syndicat.

Si vous souhaitez obtenir une copie du Règlement général modifié avant l'assemblée, veuillez communiquer avec le Syndicat.

Vous trouverez ci-joint le projet d'ordre du jour de cette assemblée.

**2) Avis de convocation aux producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec et des catégories lait, boucherie et mohair**

Vous êtes, par la présente, convoqués à l'assemblée générale annuelle des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec qui se tiendra comme suit :

**Date :** Le vendredi 30 octobre 2015  
**Heure :** 10 h 30 à 16 h  
**Lieu :** Hôtel & Suites Le Dauphin, salle Couronne  
600, boulevard Saint-Joseph  
Drummondville (Québec) J2C 2C1

Au cours de cette assemblée, vous serez invités à adopter le Règlement général refondu du Syndicat à titre de règles de régie interne de l'office. À cet égard, un projet de Règlement sur le droit de vote aux assemblées des producteurs de chèvres du Québec sera présenté pour adoption.

Vous serez aussi invités à vous prononcer sur le plan de restructuration du Syndicat, lequel comporte des modifications au Plan conjoint et aux différents règlements qui en découlent. À cet égard, des modifications au Plan conjoint seront présentées et visent principalement :

- l'introduction d'une définition de « chèvre »;
- une nouvelle composition du comité de mise en marché des producteurs de chèvres de boucherie;
- l'exercice du droit de vote par le président dans les comités de mise en marché et le pouvoir de décision du coordonnateur en cas de partage égal des voix;
- l'élection d'un coordonnateur substitut;
- la mise en place d'un mécanisme de consultation pour la modification des contributions de base pour l'application du plan conjoint.

Des modifications seront aussi présentées au Règlement sur le regroupement en catégories des producteurs de chèvres afin de revoir la définition des catégories « lait » et « boucherie » relativement aux chèvres de réforme et de permettre l'inscription d'un producteur dans plus d'une catégorie. Cette modification quant à l'inscription dans plus d'une catégorie emporte des modifications au Règlement sur le fichier des producteurs de chèvres et sur la conservation et l'accès aux documents du Syndicat, lesquelles vous seront aussi soumises pour adoption.

Finalement, un nouveau plan de financement a été adopté par votre conseil d'administration, et ce, afin de permettre le maintien et l'autonomie des trois comités de mises en marché (lait, boucherie et mohair) au sein du plan conjoint appliqué par le Syndicat. Vous trouverez joint au présent avis de convocation le Règlement sur les contributions des producteurs de chèvres du Québec tel qu'actuellement en vigueur ainsi que le projet de Règlement sur les contributions des producteurs de chèvres du Québec modifié tel qu'il vous sera soumis pour adoption à cette assemblée.

Vous noterez principalement à ce projet de règlement :

- de nouveaux taux de contributions;
- l'inclusion d'une déclaration obligatoire pour les chèvres mises en marché;
- la consultation obligatoire du comité de mise en marché et des producteurs inscrits dans la catégorie avant de pouvoir modifier une contribution spéciale à une catégorie de producteurs.

N'hésitez pas à communiquer avec le Syndicat si vous avez des questions.

Vous trouverez ci-joint le projet d'ordre du jour de cette assemblée.

Veillez noter que suivant les dispositions de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, les sociétés, pour pouvoir exercer leurs deux droits de vote comme prévu au Règlement général du Syndicat, ne peuvent mandater un tiers et doivent être représentées par leurs seuls associés. Nous vous rappelons de plus que les producteurs en société par actions ne comptant qu'un seul actionnaire et les producteurs individuels ne bénéficient que d'un droit de vote, les producteurs individuels ne pouvant pas donner procuration à un tiers.

Votre participation à ces deux assemblées est primordiale afin d'assurer la réussite de la restructuration proposée ainsi qu'un Syndicat fort et uni au bénéfice de l'ensemble de la production caprine.

Veillez confirmer votre présence à Mme Julie Seyer en composant le 450 679-0540, poste 8957 ou par courriel à : [jseyer@upa.qc.ca](mailto:jseyer@upa.qc.ca).

Veillez accepter nos meilleures salutations.



Louis Ménard  
Secrétaire général par intérim

- p. j.   Projet d'ordre du jour de l'AGA du plan conjoint et projet d'ordre du jour de l'AGA du Syndicat  
Projet de Règlement sur les contributions des producteurs de chèvres du Québec  
Règlement sur les contributions des producteurs de chèvres du Québec (actuel)

#### RAPPEL : PROCÉDURE POUR DÉPOSER LES RÉOLUTIONS

- ➔ Les producteurs doivent déposer par écrit au bureau du Syndicat toutes les résolutions qu'ils désirent discuter le jour de l'assemblée, et ce, **au moins 10 jours** avant l'événement.
- ➔ Avec motifs raisonnables, une résolution peut être déposée avant 9 h le matin même de l'assemblée.
- ➔ Une résolution doit concerner l'ensemble des producteurs.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC		
8 h 30	Inscription	
9 h	1. Ouverture de l'assemblée par le président du Syndicat	
	2. Présentation et adoption des procédures d'assemblées délibérantes	
	3. Lecture et adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour	
	4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Syndicat tenue le 24 octobre 2014	
9 h 25	5. Présentation du rapport des activités 2014-2015	
9 h 35	6. Allocution de M. Marcel Groleau, président de l'UPA	
10 h	7. Présentation et adoption des états financiers vérifiés 2014-2015 (M. Sylvain Boulerice) ➤ Nomination d'un auditeur pour 2015-2016	VOTE
<b>10 h 25</b>	<b>Ajournement de l'AGA des membres du SPCQ</b>	

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC		
10 h 30	A. Ouverture de l'assemblée générale annuelle du plan conjoint	
	B. Lecture et adoption de l'avis de convocation, de l'ordre du jour ainsi que du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 octobre 2014	
10 h 35	C. Présentation du rapport des activités 2014-2015	VOTE
10 h 30	D. Présentation et adoption des états financiers vérifiés 2014-2015 : ➤ Nomination d'un auditeur pour 2015-2016	VOTE
10 h 35	E. Étude des résolutions (M <sup>e</sup> Nancy Lemaire) ➤ Présentation et adoption du Règlement général à titre de règles de régie interne de l'office ➤ Présentation et adoption du Règlement sur le droit de vote aux assemblées des producteurs de chèvres du Québec ➤ Présentation pour adoption des modifications au plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec ➤ Présentation pour adoption des modifications au Règlement sur le regroupement en catégories des producteurs de chèvres ➤ Présentation pour adoption des modifications au Règlement sur le fichier des producteurs de chèvres et sur la conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec	VOTES
<b>12 h 15</b>	<b>DÎNER</b>	
13 h 30	F. Plan de financement ➤ Analyse du plan de financement ➤ Présentation pour adoption des modifications au Règlement sur les contributions des producteurs du Québec	VOTE



14 h 15	G. Discussions en atelier par catégorie des producteurs		
	<p><b>Atelier lait</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport des activités du comité lait.</li> <li>• État de l'offre et de la demande du lait de chèvre 2014-2015.</li> <li>• Activités et projets prévus en 2015-2016.</li> <li>• Le point sur les négociations sur le renouvellement de la convention de lait.</li> <li>• Résolution sur les orientations liées à la Convention de mise en marché du lait</li> <li>• Élection des membres du comité lait : poste 1 (Sylvie Girard), poste 3 (Emmanuelle Michaud), poste 5 <input type="checkbox"/> VOTE (Marie Vaillancourt) et nomination d'un coordonnateur.</li> <li>• Divers</li> </ul>	<p><b>Atelier boucherie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activités de 2014-2015.</li> <li>• Plan de travail 2015-2016.</li> <li>• Élection des membres du comité de mise en marché poste 1 (Sylvain Caron) et poste 3 (Christiane Fournier), poste 5 (Normand Legault) et nomination d'un <input type="checkbox"/> VOTE coordonnateur.</li> <li>• Divers</li> </ul>	<p><b>Atelier mohair et cachemire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'action 2015-2019</li> <li>• Rapport d'activités 2014-2015</li> <li>• Plan d'action 2015-2016</li> <li>• Position sur la réorganisation du Syndicat</li> <li>• Divers</li> </ul>
	Plénière de l'assemblée du plan conjoint :		
15 h 30	H. Rapport des ateliers (lait, boucherie, mohair et cachemire)		
	I. Adoption des résolutions	VOTE	
	J. Divers		
16 h	Levée de l'assemblée générale du Plan conjoint		

REPRISE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC		
16 h	8. Adoption du Règlement général du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec	VOTE
	9. Élection des administrateurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>➡ Élection du président</li> <li>➡ Représentant de la région 2 (Maude Caron)</li> <li>➡ Représentant de la région 3 (Rémi Hudon)</li> </ul>	VOTE
	10. Présentation des membres des comités de mise en marché	
	11. Étude des résolutions, s'il y a lieu	VOTE
	12. Divers	
16 h 30	Levée de l'assemblée générale annuelle du Syndicat	

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC**

**ACCUEIL ET INSCRIPTION**

59 personnes ont participé à l'assemblée générale annuelle (AGA) du 24 octobre 2014, dont 37 producteurs de lait, douze producteurs de boucherie ainsi que dix intervenants ou non-membres.

**1. OUVERTURE DE L'AGA PAR LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT**

Le président, M. Robert Camden, procède à l'ouverture de l'AGA. Il mentionne sa satisfaction quant à la grande participation des producteurs de chèvres qui traduit l'intérêt porté aux questions de mise en marché au niveau du secteur caprin.

**2. PRÉSENTATION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE**

Avec l'accord de l'auditoire, M. Camden suggère l'adoption des procédures de l'assemblée comme proposées dans le cahier, et ce, sans en faire la lecture.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Sylvia Maegerli et appuyée par M. Jocelyn Dubois, il est résolu à l'unanimité d'accepter les procédures de l'assemblée sans en faire la lecture.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Anass Soussi procède à la lecture de l'avis de convocation et de l'ordre du jour des assemblées. Il est proposé de déplacer les points K et L qui sont présentation : analyse des scénarios de financement et étude de résolution de l'AGA des producteurs visés par le plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec à 11 h 45 plutôt qu'à 15 h. De plus, le comité de mise en marché du lait propose d'ajouter une résolution pour étude portant sur le Règlement sur les contributions des producteurs de chèvres du Québec.

Le comité lait propose également d'ajouter une résolution portant sur la qualité du lait, mais l'assemblée rejette cette proposition.

Il est proposé de déplacer le point 7 de la reprise de l'AGA des membres du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec à 10 h 45 plutôt que 16 h et de procéder à l'ouverture de l'AGA des producteurs visés par le plan conjoint à 11 h 05. Il est proposé de retirer le sous-point qui est modification aux règlements généraux : articles 12j à 19 au point F qui est étude des résolutions.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Sylvia Maegerli et appuyée par M. Jocelyn Dubois, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de convocation comme envoyé par la poste aux producteurs membres du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec ainsi que l'ordre du jour modifié de l'AGA des membres du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Sylvia Maegerli et appuyée par M. Jocelyn Dubois, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour modifié de l'AGA des producteurs visés par le plan conjoint.

**4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU SYNDICAT DU 18 OCTOBRE 2013**

Monsieur Anass Soussi fait la lecture du procès-verbal de l'AGA du 18 octobre 2013.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Guillaume Paquet et appuyée par Mme Anne-Marie Blouin, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'AGA 2013, comme joint au cahier d'assemblée.

**5. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 – 2014**

Monsieur Robert Camden fait la lecture de son « mot du président ». M. Soussi résume les sections communes du rapport d'activité. Les coordonnateurs de chaque comité, Mme Christiane Fournier et M. Jean-Philippe Jolin ont présenté respectivement les activités des secteurs de la viande de boucherie et du lait.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Guillaume Paquet et appuyée par M. Stacy Patry, il est résolu à l'unanimité d'adopter le rapport d'activité 2013-2014.

**6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2013-2014 ET NOMINATION D'UN AUDITEUR POUR 2014-2015**

Le président présente Mme Myriam Théberge, comptable de gestion à l'UPA et responsable de la comptabilité du SPCQ. Elle présente les états financiers en expliquant les résultats et le bilan au 31 juillet 2013.

Elle souligne que l'année 2014 a enregistré un excédent 9 111 \$ comparativement à l'année 2013 qui a connu un excédent de 15 376 \$.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Stacy Patry et appuyée par Mme Maude Caron, il est résolu à l'unanimité d'adopter les états financiers 2013-2014.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Stacy Patry et appuyée par Mme Maude Caron, il est résolu à l'unanimité de changer de vérificateur et de nommer la firme FBL située à Brossard comme auditrice pour 2014-2015.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Guillaume Paquet et appuyée par Mme Nancy Biron, il est résolu à l'unanimité de mandater le conseil d'administration (CA) de procéder à un appel d'offres auprès de trois firmes comptables pour la vérification des états financiers pour l'année 2015-2016.

## 7. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS DU SYNDICAT

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Hubert Delacombaz et appuyée par Mme Fabiola Clair, il est résolu à l'unanimité que M. Armand Plourde et Mme Geneviève Maher agissent respectivement à titre de président et de secrétaire pour la période d'élection.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Stéphanie Béliveau et appuyée par Mme Olivia Cinter, il est résolu à l'unanimité que M. René Roy et Mme Myriam Théberge agissent comme scrutateurs.

Les procédures d'élection sont lues par M. Armand Plourde.

Selon les règlements du Syndicat, le CA est formé de sept administrateurs ou administratrices. Le 24 octobre 2014, conformément aux règlements du Syndicat, les postes en élection pour un mandat de deux ans sont :

- Le poste de président.
- Le représentant de la région 1 (Estrie, Saint-Hyacinthe et Saint-Jean-Valleyfield).

Le président d'élection informe l'assemblée des points suivants :

- Les administrateurs dont le mandat se termine sont rééligibles.
- Les membres peuvent mettre en candidature autant de candidats qu'ils le désirent.
- Les mises en candidatures sont closes sur proposition dûment appuyée et non contestée.
- Le président s'assure de l'acceptation de chaque candidat en commençant par la personne nommée en dernier; tout refus par un candidat élimine sa candidature.

Le président d'élection procède à la mise en candidature au poste de président du Syndicat pour un mandat de deux ans. À la suite de l'élection, M. Stacy Patry est déclaré élu par l'assemblée.

DANS L'ORDRE DE MISE EN CANDIDATURE	PROPOSÉE PAR	APPUYÉE PAR	ACCEPTÉE	ÉLU
<b>Robert Camden</b>	Jean-Claude Ostiguy	Nancy Biron	oui	
<b>Stacy Patry</b>	Maude Caron	Emmanuelle Michaud	oui	✓

Le président d'élection procède à la mise en candidature au poste d'administrateur pour la région 1 pour un mandat de deux ans. Monsieur Bernard Petit a fait parvenir au directeur général du Syndicat, une lettre dans laquelle il présente sa candidature concernant le poste d'administrateur pour la région 1.

DANS L'ORDRE DE MISE EN CANDIDATURE	PROPOSÉE PAR	APPUYÉE PAR	ACCEPTÉE	ÉLU
<b>Bernard Petit</b>	Maude Caron	Fabiola Clair	oui	✓

Après avoir déclaré les administrateurs élus, le président d'élection, procède à la clôture de la période d'élection.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Sylvain Caron et appuyée par Mme Nathalie Sheiben, il est résolu à l'unanimité de terminer la période d'élection.

Madame Nancy Biron, administratrice pour la région 2, mentionne qu'elle démissionne de son poste. Le président d'élection accepte sa démission et procède à la mise en candidature du poste d'administrateur pour la région 2, et ce, pour une durée d'un an.

DANS L'ORDRE DE MISE EN CANDIDATURE	PROPOSÉE PAR	APPUYÉE PAR	ACCEPTÉE	ÉLUE
Maude Caron	Fabiola Clair	Marie Vaillancourt	Oui	✓

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

### A. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT

Il est convenu que l'AGA des producteurs visés par le plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec soit coprésidé par le nouveau président, M. Stacy Patry, nouvellement élu et le président sortant M. Robert Camden.

### B. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION, DE L'ORDRE DU JOUR AINSI QUE DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 18 OCTOBRE 2012.

M. Soussi procède à la lecture de l'ordre du jour. L'avis de convocation ainsi que le procès-verbal ont été précédemment présentés.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Marie-Chantal Bessette et appuyée par Mme Nancy Biron, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de convocation, l'ordre du jour et le procès-verbal de l'assemblée générale du plan conjoint du 18 octobre 2013.

### C. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013-2014 RÉALISÉ DANS LE CADRE DU PLAN CONJOINT

Le rapport d'activité a été précédemment présenté.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Sylvia Margerli et appuyée par Mme Olivia Cinter, il est résolu à l'unanimité d'adopter le rapport d'activité dans le cadre du plan conjoint.

### D. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2013-2014 AINSI QUE LA NOMINATION D'UN AUDITEUR POUR 2014-2015

Les états financiers ont déjà été présentés et adoptés précédemment ainsi que la nomination d'un auditeur pour l'année 2014-2015.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Guillaume Bouchard et appuyée par M. Sylvain Caron, il est résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers 2013-2014 du plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec.

## **E. PROJET D'ÉTUDE : DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE CHEVREAU DE BOUCHERIE**

Ce point a été discuté lors de l'atelier boucherie à la demande de l'assemblée

## **F. ÉTUDE DES RÉOLUTIONS :**

**Mandat à confier pour la modification du règlement sur le fichier des producteurs de chèvres et sur la conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec**

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Guillaume Paquet et appuyée par M. Sylvain Caron, il est résolu à l'unanimité d'étudier cette résolution en assemblée. M. Soussi fait la lecture de cette résolution.

Le vote est pris. La résolution est rejetée à la majorité.

Pour : 15 Contre : 16 Abstention : 6

**Mandat à confier pour l'étude de la résolution concernant l'allocation des quotas d'importation**

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Nancy Biron et appuyée par Mme Olivia Cinter, il est résolu à l'unanimité d'étudier cette résolution en assemblée. M. Soussi fait la lecture de cette résolution.

Le vote est pris. La résolution est acceptée à la majorité.

Pour : 35 Contre : 1 Abstention : 1

**Mandat à confier pour l'étude la résolution sur l'augmentation des contributions dues prélevée à la production annuelle**

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Olivia Cinter et appuyée par M. Sylvain Caron, il est proposé à l'unanimité de reporter le scénario à l'année prochaine lors de l'assemblée générale semi-annuelle.

Le vote est pris. La proposition est acceptée à la majorité.

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 2

**Mandat à confier pour l'étude de la résolution sur le mandat pour percevoir les contributions**

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Guillaume Paquet et appuyée par Mme Sophie Gascon, il est résolu à l'unanimité d'étudier cette résolution. M. Soussi fait la lecture de la résolution.

Monsieur Jean Beauchemin propose un amendement à la résolution principale soit de retirer le mot encan et de se donner les moyens de percevoir les contributions à la source (encan ou abattoir ou boucherie).

Le vote est pris. La proposition est acceptée à la majorité.

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 6

Le vote est pris sur la résolution principale. La résolution est rejetée à la majorité.  
Pour : 11 Contre : 2 Abstention : 7

**Mandat à confier pour l'étude de la résolution relative au règlement sur les contributions des producteurs de chèvres du Québec. L'assemblée est informée que cette résolution a été déposée et présentée par le comité de mise en marché du lait de chèvre.**

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Stacy Patry et appuyée par Mme Fabiola Clair, il est résolu à l'unanimité d'étudier cette résolution. M. Soussi fait la lecture de la résolution.

Le vote est pris. La résolution est acceptée à la majorité.

#### **G. ALLOCUTION DE M. MARCEL GROLEAU, PRÉSIDENT DE L'UPA**

Monsieur Robert Camden souhaite la bienvenue à M. Marcel Groleau, président général de l'UPA et l'invite à adresser quelques mots à l'auditoire.

Monsieur Groleau remercie M. Camden de l'avoir invité à l'AGA. De plus, il invite les producteurs de chèvres à travailler ensemble. Il comprend l'inquiétude des producteurs concernant leur secteur de production respectif, mais cela ne doit pas les empêcher de se donner une vision commune du développement du secteur caprin au Québec. Chaque secteur a sa place et les producteurs ont avantage à rester unis.

De plus, M. Groleau encourage les producteurs de chèvres du secteur de lait de profiter du renouvellement de la convention de mise en marché du lait de chèvre, et ce, afin de viser davantage d'efficacité dans la mise en marché de leurs produits afin de réduire les coûts, notamment les coûts de transport. Monsieur Groleau invite le comité de mise en marché du lait à solliciter l'appui et l'expertise de la Fédération des producteurs de lait du Québec pour les guider dans la conduite concernant certains dossiers.

Il rappelle aux producteurs que le Syndicat peut compter sur l'appui de l'UPA et de l'aide aux groupes de la DREPA. L'UPA soutient les groupes en organisation afin que ceux-ci puissent se développer afin d'assurer aux producteurs une mise en marché de leurs produits plus efficace ainsi que de meilleurs revenus.

Concernant le dossier de l'Accord Canada Union-Européenne, l'UPA suit de près le dossier de l'accès supplémentaire concernant les 17 700 tonnes de fromages. Il invite le Syndicat à joindre les rangs de la Fédération des producteurs de lait du Québec pour suivre ce dossier afin d'unir leurs efforts et intervenir auprès des autorités gouvernementales afin que les producteurs de lait de vache et de chèvre soient moins pénalisés.

Monsieur Groleau mentionne que le Canada participera aux négociations dans le cadre du Partenariat transpacifique. Nous devons nous assurer que lors des négociations, le gouvernement canadien ne cédera pas à l'accès supplémentaire aux produits laitiers et caprins.

Concernant le Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés (PAFRAPD) et son renouvellement, M. Groleau mentionne que l'UPA continue son travail en concertation avec l'ensemble des groupes pour le maintien de ce programme ainsi que son renouvellement pour une période supplémentaire de cinq ans.

## H. DISCUSSION EN ATELIER PAR CATÉGORIE DE PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT

### Atelier lait

À la suite des recommandations de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), le comité lait a rencontré les transporteurs de lait de chèvre le 17 décembre 2013. Lors de cette réunion, l'objectif était de définir le rôle de chaque intervenant ainsi que son niveau de compétitivité dans l'industrie.

Deux circuits de transport réalisés par le système informatique des producteurs de lait du Québec ont été présentés. Cette présentation avait comme objectif d'optimiser et de réduire les coûts de transport tout en maintenant la répartition par transporteur.

Des suggestions pour réduire les coûts ainsi que des estimations d'économies potentielles en vue d'une mise en marché ont été discutées.

Une journée thématique concernant le lait de chèvre s'est tenue le 19 février à Drummondville et le 20 février 2014 à Québec.

Une présentation des volumes de lait livrés par mois fut présentée pour l'ensemble des acheteurs, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> août 2013 jusqu'au 31 juillet 2014. Les livraisons de lait ont aussi été présentées, par acheteur, en nombre de litres pour la même période. Pour l'ensemble des acheteurs, il s'agit d'une augmentation de 16 % par rapport à l'année antérieure. Une évolution sommaire des livraisons de lait de 2011 à 2014 a été affichée à l'aide d'un tableau.

En ce qui a trait à la prolongation de la convention, les acheteurs ont identifié les quatre points suivants lors de la dénonciation de la convention :

- le refus du lait par un acheteur;
- les analyses aux fins de conformité;
- l'assurance responsabilité;
- le traitement des animaux.

Le Syndicat, lors de l'Accord Canada Union-Européenne, a tenu quatre rencontres avec les différents intervenants suivants : M. François Gendron, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Maxime Bernier, ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme et Agriculture), M. Normand Johnston, sous-ministre au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et M. Frédéric Seppey, directeur général et négociateur en chef agricole des accords commerciaux et négociations d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Dans les mois à venir, le Syndicat rencontrera les acheteurs et invite les producteurs à faire part de leurs suggestions.

Après la négociation, le Syndicat consultera les producteurs et fera une entente de principe ratifiée par les membres. Il est demandé d'allonger la prime d'automne, soit de septembre à février. De plus, les producteurs aimeraient obtenir un accusé de réception lors de l'envoi de l'annexe 4 par courriel.



### Élection des membres du comité de mise en marché et nomination d'un coordonnateur

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Stéphanie Clair Fabiola et appuyée par Mme Nancy Biron, il est résolu à l'unanimité que M. Armand Plourde et M. Anass Soussi agissent respectivement à titre de président et de secrétaire pour la période d'élection. Les scrutatrices sont : Mme Sylvie Vermette et Mme Geneviève Maher.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Marie-Chantal Bessette et appuyée par Mme Fabiola Clair, il est résolu à l'unanimité que les élections soient ouvertes.

Le président d'élection procède à la mise en candidature des membres du comité de mise en marché du lait selon les dispositions du règlement.

Le président d'élection fait la lecture des noms des administrateurs dont le mandat est terminé.

Pour un mandat de deux ans.

- Le poste occupé par M. Jean-Phillipe Jolin (poste 2)
- Le poste occupé par M. Normand Forgues (poste 4)

Le président d'élection procède à la mise en candidature pour le poste d'administrateur pour le poste 2 pour un mandat de deux ans.

DANS L'ORDRE DE MISE EN CANDIDATURE	PROPOSÉE PAR	APPUYÉE PAR	ACCEPTÉE	ÉLUE
<b>Jean-Philippe Jolin</b>	Stéphanie Béliveau	Christiane Dubé	non	
<b>Dominique Brie</b>	Marie-Chantal Bessette	Fabiola Clair	oui	✓

Le président d'élection procède à la mise en candidature pour le poste d'administrateur pour le poste 4 pour un mandat de deux ans.

DANS L'ORDRE DE MISE EN CANDIDATURE	PROPOSÉE PAR	APPUYÉE PAR	ACCEPTÉE	ÉLU
<b>Normand Forgues</b>	Stéphanie Béliveau	Fabiola Clair	oui	✓
<b>Maurice Richard</b>	Sylvia Maegerli	André Côté	non	
<b>Stéphanie Béliveau</b>	Stacy Patry	Hubert Delacombaz	non	

Le président d'élection sollicite la mise en candidature en remplacement de monsieur Stacy Patry au poste 1 au comité de mise en marché lait pour une durée de 1 an.

DANS L'ORDRE DE MISE EN CANDIDATURE	PROPOSÉE PAR	APPUYÉE PAR	ACCEPTÉE	ÉLUE
<b>Emmanuelle Michaud</b>	Marie Vaillancourt	Stacy Patry	non	
<b>Raynald Dubé</b>	Hubert Delacombaz	Stéphanie Béliveau	non	
<b>Nancy Duval</b>	Fabiola Clair	Sylvia Maegerli	non	
<b>Emmanuelle Michaud</b>	Marie-Chantal Bessette	Christian Dubé	oui	✓

Le président d'élection sollicite la mise en candidature au poste de représentant des producteurs de lait au comité boucherie en remplacement de M. Bernard Petit pour un mandat d'un an.

DANS L'ORDRE DE MISE EN CANDIDATURE	PROPOSÉE PAR	APPUYÉE PAR	ACCEPTÉE	ÉLU
Jean-Philippe Jolin	Jocelyn Dubois	Serge Boissonneault	non	
Gérald Dubois	Stéphanie Béliveau	Olivia cinter	oui	✓

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Marie-Chantal Bessette et appuyée par Mme Fabiola Clair, il est résolu à l'unanimité de mettre fin à la période d'élection. Le président déclare la période d'élection terminée.

#### **Nomination d'un(e) coordonnateur(trice)**

Madame Marie Vaillancourt est nommée coordonnatrice du comité de mise en marché du lait de chèvre pour la prochaine année.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Fabiola Clair et appuyée par Mme Stéphanie Béliveau, **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever l'atelier de mise en marché lait de l'AGA des producteurs visés par le plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec.

#### **Atelier boucherie**

Lors de l'atelier boucherie, un bref survol a été fait sur la journée thématique 2013 concernant la présentation de l'outil diagnostique du CRAAQ et du logiciel de régie de troupeau Capriciel ainsi que de la rencontre sur la mise en marché des secteurs de veaux d'embouche, lapins et ovins. La coordonnatrice, Mme Christiane Fournier a mentionné l'importance de remplir l'outil diagnostique du CRAAQ pour connaître son coût de production, les points faibles et les points forts de son entreprise et aussi la possibilité de partager son coût de production avec le Syndicat afin d'établir des prix de référence avec les acheteurs.

Un rappel sur l'importance des chiffres de la déclaration annuelle a été fait. En effet, les données sont l'élément de base pour planifier la rencontre avec les acheteurs. Le Syndicat fonctionne à l'aveugle lors des rencontres avec les acheteurs en ne connaissant pas le nombre de têtes disponible au Québec pour la mise en marché collective.

À la suite de l'étude de Forest Lavoie Conseil, le Syndicat se penchera éventuellement sur le dossier de la classification des carcasses.

Plusieurs rencontres avec les acheteurs ont eu lieu en 2014. Les plus importantes étaient avec l'Abattoir Forget et Écolait.

#### **Abattoir Forget**

Une entente de principe a été conclue avec l'Abattoir Forget. Cette dernière devrait être signée prochainement afin que celle-ci soit active à la fin du mois de novembre. Les besoins initiaux concernant un projet pilote de six mois sont de 5 chevreaux lourds par semaine et de 20 chèvres de réforme par semaine. L'acheteur désire des chevreaux (ou chevrettes) de boucherie, de type lourd, âgés de moins de douze mois et ayant une carcasse se situant entre 17 kg (38 livres) et 25 kg (55 livres). Pour la chèvre de réforme, aucune caractéristique précise n'a été mentionnée.

Le marché est principalement dans la région de Montréal et vise les marchés d'alimentation.

Les grandes lignes du processus de vente ont été dévoilées. Un appel à tous sera envoyé à tous les producteurs en indiquant les caractéristiques des produits recherchés, la procédure et les formulaires nécessaires pour y répondre.

Les producteurs ont signalé qu'ils aimeraient que les produits vendus au détail soient étiquetés convenablement afin que le consommateur puisse faire la différence entre le chevreau lourd de boucherie et le chevreau laitier. Par exemple : chevreau de boucherie du Québec, chevreau lourd du Québec. Le Syndicat considérera cette demande.

Ce contrat offre un très grand potentiel, il donc très important que tous les producteurs appuient le Syndicat.

### **Écolait**

Écolait a un grand intérêt en ce qui concerne le chevreau laitier. Il s'agit de contractualisation entre Écolait et les producteurs, mais par l'intermédiaire du Syndicat. Les producteurs ont manifesté leur inquiétude face à l'intégration. Par contre, le fait que la négociation se ferait par le Syndicat ne laissera pas les producteurs à leur merci. Monsieur Groleau a mentionné le fait qu'il pourra accompagner le Syndicat dans ce projet afin que les producteurs en sortent gagnants.

Finalement, deux résolutions ont été proposées et votées à l'unanimité par les producteurs de boucherie : soit l'ajout d'un quatrième membre, producteur de boucherie, au comité boucherie pour aider le comité actuel avec l'ampleur des dossiers et de choisir la date de l'AGA des producteurs de boucherie à une date antérieure à l'AGA du Syndicat.

La première résolution sera votée lors de l'assemblée générale semi-annuelle (AGS) pour des fins de validation. La seconde a été votée et acceptée par la majorité lors de l'AGA du Syndicat

### **Élection des membres du comité de mise en marché et nomination d'un coordonnateur**

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Sylvain Caron et appuyée par M. Guillaume Paquet, il est résolu à l'unanimité que M. Guillaume Bouchard agisse à titre de président et de secrétaire pour la période d'élection.

Un poste d'administrateur du comité de mise en marché boucherie pour un mandat de deux ans est en élection. M. Guillaume Paquet est élu par acclamation.

Madame Christiane Fournier est reconduite au poste de coordonnatrice du comité de mise en marché boucherie pour une période d'un an.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Sylvain Caron et appuyée par M. Guillaume Paquet, il est résolu à l'unanimité de mettre fin à la période d'élection. Le président déclare la période d'élection terminée.

### **Atelier mohair et cachemire**

Aucun producteur n'était présent à l'assemblée, donc il n'y a pas eu d'atelier.

## I. PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE DU PLAN CONJOINT

### Rapport des ateliers (lait et boucherie)

Mesdames Marie Vaillancourt et Christiane Fournier procèdent respectivement au résumé de l'atelier lait et boucherie en présentant brièvement les principaux points à l'ordre du jour.

### Divers

Aucun point n'a été discuté.

## REPRISE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

## 8. RATIFICATION DES MEMBRES DES COMITÉS DE MISE EN MARCHÉ

Mandat	Comité lait	Comité boucherie	Comité mohair
Deux ans	<ul style="list-style-type: none"><li>• Normand Forgues</li><li>• Dominique Brie</li><li>• Gérald Dubois</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Guillaume Paquet</li></ul>	
Un an	<ul style="list-style-type: none"><li>• Emmanuelle Michaud</li></ul>		
Coordonnateurs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Marie Vaillancourt</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Christiane Fournier</li></ul>	

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Marie-Chantal Bessette et appuyée par M. Sylvain Caron, il est résolu à l'unanimité d'approuver les précédentes nominations.

## 9. ÉTUDES DES RÉOLUTIONS

Ce point a déjà été discuté au point F de l'ordre du jour de l'AGA des membres du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec.

## 10. DIVERS

Aucun point n'a été discuté.

## 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU SYNDICAT

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Sylvia Magerli et appuyée par M. Stacy Patry, il est résolu à l'unanimité de lever l'AGA du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec. Il est 17 h 10.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

**INSCRIPTION ET ACCUEIL**

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT**

Le président, M. Stacy Patry, procède à l'ouverture de l'assemblée générale extraordinaire (AGE) et souhaite la bienvenue aux participants.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Sophie Gascon et appuyée par Mme Stéphanie Béliveau, il est unanimement résolu de procéder à l'ouverture de l'AGE des membres du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec.

**2. PRÉSENTATION DES PROCÉDURES DE L'ASSEMBLÉE**

M. Patry propose l'adoption des procédures de l'assemblée, comme présentées dans le cahier, sans en faire la lecture.

**3. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Louis Ménard procède à la lecture de l'avis de convocation et de l'ordre du jour des deux assemblées.

Madame Maude Caron propose que le point 5 qui est état des finances et le point nomination d'un vérificateur pour les états financiers du Syndicat soient présentés en avant-midi avant les discussions en atelier par catégorie des producteurs visés par le plan conjoint plutôt qu'à 15 h 40. Madame Stéphanie Béliveau avise l'assemblée qu'une résolution sera déposée à l'atelier lait. Monsieur Rémi Hudon propose que le compte-rendu des projets PAFRAD soit également présenté en avant-midi de laisser le point divers ouvert.

Sur une proposition de Mme Sylvia Maegerli et appuyée par Mme Olivia Cinter, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de convocation et l'ordre du jour avec les modifications proposées de l'AGE des membres du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec ainsi que de l'assemblée extraordinaire des producteurs visés par le plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec.

**4. RETOUR SUR L'ABOLITION DU POSTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Monsieur Stacy Patry explique que les membres du conseil exécutif ont pris la décision d'abolir le poste de M. Anass Stacy, directeur général du Syndicat, le 12 février 2015, et ce, pour des raisons financières. Cette décision prise par les membres du conseil exécutif était justifiée.

Une entente de service a été conclue avec les services de l'UPA de l'aide aux groupes de la DREPA afin d'assurer les activités du Syndicat. Les services seront facturés au Syndicat sur la base d'honoraire facturé à l'heure selon la nature des services rendus (secrétariat, services professionnels).

## 5. ÉTAT DES FINANCES

Madame Maude Caron trésorière du Syndicat présente une analyse des revenus et dépenses du Syndicat par secteur. Madame Caron fait ressortir que la majorité des revenus proviennent du secteur du lait. Aussi elle fait valoir que dans le secteur de la boucherie seulement 29 producteurs acquittent leur contribution sur un potentiel de 97 producteurs membres du Syndicat. Le Syndicat vise à percevoir les contributions des producteurs qui ne versent pas leur contribution, et ce, dans un souci d'être équitable pour les autres producteurs. Madame Caron présente un scénario de répartition des dépenses par secteur de production. Ce scénario suscite des questions et l'assemblée recommande au conseil d'administration (CA) une analyse plus détaillée qui sera soumise à l'AGA de l'automne prochain.

### SYNDICAT - ANALYSE DES REVENUS-DÉPENSES

Revenus	admin + PC	lait	Boucherie	Mohair
Contribution - Volumes de lait (10,5M)		126 000 \$		
Contribution - Membres	8 535 \$		11 950 \$	
Total	8 535 \$	126 000 \$	11 950 \$	- \$
<b>Dépenses</b>				
Réunions AG et CA et CE				
Réunions Comités		par comité		
Salaires RH	10%	75%	15%	
Location bureau UPA	10%	45%	45%	
Assurances	10%	45%	45%	
Fournitures	10%	45%	45%	
Communications	10%	45%	45%	
Contribution UPA		100%		
Services professionnels				
Pub et promo		Par comité		
Frais bancaires	10%	40%	40%	

Basé sur 10,5M de litres. Ne tient pas compte de la production des producteurs transformateurs

Salaires RH: Basé sur 3 jours semaine pour le lait. 1,5 jours pour boucherie et mohair et 1/2 jour admin + PC

Comptabilité: égal entre chaque secteur

Secrétariat: en rapport avec AG et réunions CA = admin. Sinon, par comité ou réparti également.

Services juridiques: par secteur (doit avoir obtenu au préalable l'autorisation du Président)

Autres services (Armand par exemple): admin générale à moins que spécifique à un comité.

Actuellement, règlement de l'UPA prévoit que la cotisation est par hectolitre. Voir avec eux si moyen de faire contribuer les autres comités.

NOMBRE DE PRODUCTEURS	PC	Mise en marché boucherie
65 LAIT	45 \$	25 \$
25 TRANSFORMATEUR	45 \$	25 \$
97 BOUCHERIE	45 \$	100 \$
12 MOHAIR	10 \$	- \$
199		

	LAIT	BOUCHERIE	PC
REVENUS PRODUCTEURS	- \$	11 950 \$	8 535 \$
CONTRIBUTION LAIT	126 000 \$	- \$	10 500 \$
TOTAL DU BUDGET PAR SECTEUR	126 000 \$	11 950 \$	19 035 \$

\* BASÉ DU 10,5M LITRES

CATÉGORIE	NOMBRE DE PRODUCTEURS	MEMBRES UPA	COTISATION		
			PAYÉE AU SPCQ?	PC	MM BOUCHERIE
LAIT	65	48	60	45 \$	25 \$
TRANSFORMATEURS	25	17	17	45 \$	25 \$
BOUCHERIE	97	20	29	45 \$	100 \$
MOHAIR	12	4	?	10 \$	- \$
TOTAL	199	89	106		

## 6. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR LES ÉTATS FINANCIERS DU SYNDICAT

Lors de l'AGA du 24 octobre 2014, il a été proposé de confier la vérification des états financiers au cabinet comptable Demers Beaulne. Le CA a décidé de soumettre le point à l'AGE puisque Mme Caron travaille pour ce cabinet comptable.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Fabiola Clair et appuyée par Mme Stéphanie Béliveau, il est résolu à l'unanimité que le CA lance un appel d'offres pour le choix d'un cabinet comptable pour la vérification des états financiers 2014-2015 et de retenir les services du cabinet au coût le moindre.

## 7. COMPTE-RENDU DES PROJETS PAFRAPD

Monsieur Louis Ménard explique que le SPCQ a été avisé le 18 décembre dernier, qu'un montant de 42 000 \$ a été accordé au Syndicat pour la réalisation d'un plan d'action, et ce, dans le cadre du Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés volet A et B du MAPAQ (PAFRAPD).

En résumé, les sommes versées par le MAPAQ ont été affectées aux projets suivants :

### Volet A

- ☉ Appui aux activités de fonctionnement du Syndicat pour un montant de 8 300 \$.

### Volet B

- ☉ Diffusion de l'information sur le site internet du SPCQ
- ☉ Développement du secteur de chevreau de boucherie-déclaration annuelle
- ☉ Communications Info-Net chèvre
- ☉ Journée thématique conjointe pour les secteurs lait et boucherie qui tenue le 27 mars 2015
- ☉ Mise à jour des dépliants pour le public et les nouveaux producteurs
- ☉ Optimisation du coût de transport de lait de chèvre
- ☉ Participation à la fête agricole au parc Jean-Drapeau à Montréal en septembre 2014
- ☉ Réalisation d'un guide de démarrage dans le secteur de viande de boucherie

Une aide financière totalisant un montant de 33 804 \$ a été versée pour la réalisation de ces projets.

Pour les volets A et B du programme, le Syndicat a reçu un montant d'aide de 42 104 \$.



## 8. DÉFIS ET ENJEUX : PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE RÉFLEXION SUR L'AVENIR DU SYNDICAT

Monsieur Stacy Patry informe les membres du Syndicat que depuis plusieurs années un malaise persiste au sein du CA. Les différents comités de mise en marché souhaitent plus d'autonomie concernant leurs dossiers respectifs. L'Union des producteurs agricoles a proposé au CA une démarche de restructuration qui pourrait se tenir dès le printemps et dont les diverses options pourraient être présentées lors de l'assemblée générale annuelle à l'automne prochain. Le CA désire obtenir de l'assemblée le mandat de travailler sur une démarche de réflexion sur l'avenir du Syndicat.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU PLAN CONJOINT

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Hubert Delacombaz et appuyée par M. Jean-Philippe Jolin, il est résolu à l'unanimité d'ouvrir l'Assemblée générale semi-annuelle des producteurs visés par le plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec.

#### 2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION AINSI QUE L'ORDRE DU JOUR

L'avis de convocation et l'ordre du jour ont été adoptés précédemment.

#### 3. DISCUSSION EN ATELIER PAR CATÉGORIE DES PRODUCTEURS SUR LES DÉFIS ET ENJEUX ATELIER LAIT

Madame Marie Vaillancourt a fait une rétrospective des points suivants :

- ☉ Décision de la CCL concernant le prix du lait de chèvre.
- ☉ Le point sur le renouvellement de la convention de la mise en marché du lait de chèvre.
- ☉ Augmentation de la contribution spéciale des producteurs de lait de chèvre.
- ☉ Présentation du sondage.
- ☉ Attentes des producteurs de lait de chèvre dans la démarche de réflexion sur l'avenir du Syndicat.

#### ATELIER BOUCHERIE

Madame Christiane Fournier, coordonnatrice du comité boucherie préside l'atelier. Lors de cet atelier, les producteurs ont discuté des sujets suivants :

##### **Rétrospective des activités du comité boucherie**

Madame Fournier fait une rétrospective des activités du comité boucherie depuis l'assemblée générale du 24 octobre dernier. Le comité boucherie a travaillé sur les projets de l'abattoir Forget et Écolait, la réalisation d'un guide de démarrage dans le secteur de la viande de boucherie.



### **Déclaration annuelle des activités de production prévisionnelle de viande caprine**

Madame Fournier mentionne que cette déclaration constitue un élément très important, car elle fournit des données essentielles au Syndicat et pour l'orientation future de l'organisation. Malheureusement, peu de producteurs qui la remplissent pour le moment. Il est très important que tous les producteurs retournent leur déclaration au Syndicat.

Cette année le Syndicat a fait parvenir un formulaire de déclaration annuelle au mois de mars dernier concernant la vente de vos chevreaux et chèvres de réforme à tous les producteurs de chèvre. Cet envoi était accompagné d'une lettre signée par le président. M. Stacy Patry demandant aux producteurs de remplir et de retourner au Syndicat le formulaire complété en précisant qu'il s'agissait d'une déclaration volontaire et n'engageait en rien les producteurs et demeurait confidentielle.

### **Augmentation de la contribution spéciale des producteurs de chèvre de boucherie**

Madame Fournier souligne que le 1<sup>er</sup> août 2015 le règlement sur les contributions des fédérations et Syndicats spécialisés prévoit une hausse des contributions des groupes spécialisés de l'UPA. Le CA recommande de hausser la contribution des producteurs de chèvres de boucherie de 100 \$ à 101,94 \$ par producteur de chèvre de boucherie. (voir annexe 1)

Monsieur Louis Ménard fait lecture de la résolution qui est acceptée à la majorité.

### **Attente des producteurs de chèvres de boucherie dans la démarche de réflexion sur l'avenir du Syndicat**

Les producteurs de boucherie souhaitent plus d'autonomie afin de prendre leurs propres décisions. De plus, ils désirent davantage de pouvoir concernant leurs finances.

### **Étude de la résolution de M. Guillaume Paquet portant sur l'autonomie du comité boucherie**

Les producteurs présents ont pris connaissance de la proposition de la résolution de M. Paquet. La résolution modifiée et acceptée a été présentée lors de la plénière de l'assemblée du plan conjoint.

### **ATELIER MOHAIR**

Aucun représentant du comité de mise en marché mohair n'était présent.

## **4. PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE DU PLAN CONJOINT**

### **❖ Bilan des activités du SPCQ depuis l'assemblée générale du 24 octobre 2014**

Les activités du Syndicat ont porté sur le renouvellement de la convention de mise en marché du lait avec les acheteurs et la réalisation du projet PRAFAPD.

### **❖ Rapport des ateliers (lait et boucherie)**

Mesdames Marie Vaillancourt et Christiane Fournier procèdent respectivement au résumé de l'atelier lait, boucherie.

### **Boucherie**

Madame Fournier informe l'assemblée que l'atelier boucherie a élaboré une résolution portant sur une proposition pour l'autonomie des secteurs au sein du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec.

Monsieur Louis Ménard fait lecture de la résolution.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Hélène Gagnon et appuyée par M. Rosaire Houle, il est résolu à l'unanimité d'adopter la résolution concernant la proposition pour l'autonomie des secteurs au sein du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec. (voir annexe 2)

### **Lait**

Madame Marie Vaillancourt informe les producteurs que l'atelier a adopté deux résolutions de proposition sur l'autonomie du secteur lait :

1. Proposition sur l'autonomie du secteur lait
2. Proposition de restructuration organisationnelle du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec.

Monsieur Louis Ménard fait la lecture des résolutions.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Fabiola Clair et appuyée par Mme Stéphanie Béliveau, il est résolu à la majorité d'adopter la résolution concernant la proposition sur l'autonomie du secteur lait. (voir annexe 3)

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Stéphanie Béliveau et appuyée par Mme Fabiola Clair, il est résolu à la majorité d'adopter la résolution concernant la proposition de restructuration organisationnelle du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec. (voir annexe 4)

### ❖ **Règlement sur les contributions des producteurs de chèvres du Québec**

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Fabiola Clair et appuyée par Mme Stéphanie Béliveau, il est résolu à la majorité d'adopter cette résolution (voir le texte de la résolution en annexe).

Monsieur Patry explique que le CA recommande qu'à compter du 1<sup>er</sup> août 2015 la :

- Hausse de la contribution de 0,012 \$ par litre de lait chèvre à 0,0120528 par litre de lait produit et mis en marché.
- Hausse de la contribution des producteurs de chèvres de boucherie de 100 \$ à 101,94 \$ par producteur de chèvre de boucherie.
- Hausse de la contribution des producteurs de chèvres mohair de 10 \$ à 10,19 \$ par producteur de chèvre mohair.

Ces hausses permettront de maintenir les revenus du Syndicat étant donné que, le 1<sup>er</sup> août 2015, le règlement sur les contributions des fédérations et Syndicats spécialisés prévoit une hausse des contributions des groupes spécialisés à l'UPA.

Monsieur Louis Ménard fait la lecture de la résolution.

**SUR PROPOSITION DUMENT PROPOSEE** par M. Jean-Claude Ostiguy et appuyée par M. Rémi Hudon, il est résolu à l'unanimité d'adopter la résolution concernant la hausse des contributions spéciales payables par les producteurs de lait, boucherie et mohair.

#### **5. PRÉSENTATION DU PROJET PILOTE D'ÉLEVAGE DES CHEVREAUX LAITIERS AVEC ÉCOLAIT**

Madame Christiane Fournier explique que le comité de mise en marché de la boucherie a eu deux rencontres de travail avec Écolait. Ces rencontres portaient sur le mode de production et l'élaboration d'un protocole et cahier de charge. Le Syndicat veut démarrer un projet pilote d'élevage de chevreaux laitier dans le courant du printemps. Les producteurs intéressés de participer doivent communiquer avec le Syndicat.

#### **6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU PLAN CONJOINT**

**SUR PROPOSITION DUMENT PROPOSÉE** par M. Jean-Claude Ostiguy et appuyée par Mme Marie Vaillancourt, il est unanimement résolu de lever l'assemblée générale semi-annuelle du plan conjoint du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec.

### **REPRISE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC**

#### **1. DIVERS**

Monsieur Rémi Hudon membre du comité chèvre du CRAAQ informe les producteurs que le comité chèvre fera parvenir aux producteurs un sondage qui vise à identifier les interventions prioritaires. Les producteurs devront remplir le sondage et le retourner au Syndicat. Le sondage sera également disponible sur le site internet du Syndicat.

#### **2. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU PLAN CONJOINT**

**SUR MOTION DUMENT PROPOSEE** par Mme Sylvia Maegerli et appuyée par M. Normand Forgues, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée générale des membres du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec.

## ANNEXE 1

### **Hausse des contributions spéciales payables par les producteurs de chèvres de boucherie, de mohair et de lait de chèvre**

**Considérant** que le 1<sup>er</sup> août 2015 le Règlement sur les contributions des fédérations et syndicats spécialisés prévoit une hausse des contributions des groupes spécialisés à l'UPA.

**Considérant** que la hausse des contributions des producteurs de chèvres passera de 0,26659 \$/hl à 0,27187/hl soit une augmentation de 1,98 %.

**Considérant** que pour payer les dépenses faites pour l'application du plan conjoint des producteurs de chèvres, une hausse des contributions des producteurs de chèvres est nécessaire afin de combler la hausse des contributions de 1,98 % à l'UPA à compter du 1<sup>er</sup> août 2015.

**Considérant** que l'ensemble des producteurs de chèvres doit contribuer au financement des activités du syndicat des producteurs de chèvres du Québec.

**Les producteurs réunis en assemblée extraordinaire du plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec conviennent à une augmentation des contributions suivantes à compter du 1<sup>er</sup> août 2015 :**

- ☛ Hausse de la contribution de 0,012 \$ par litre de lait chèvre à 0,0120528 par litre de lait produit et mis en marché.
- ☛ Hausse de la contribution des producteurs de chèvres de boucherie de 100 \$ à 101,94 \$ par producteur de chèvre de boucherie.
- ☛ Hausse de la contribution des producteurs de chèvres mohair de 10 \$ à 10,19 \$ par producteur de chèvre mohair.

D'aviser la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) de procéder aux modifications au Règlement sur les contributions des producteurs de chèvres du Québec.

### ANNEXE

#### Proposition pour l'autonomie des secteurs au sein du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec

---

Extrait du procès-verbal de l'AGE du  
Syndicat des producteurs de chèvres du Québec  
Drummondville, le 10 avril 2015

**Considérant** que les enjeux, les marchés et les objectifs du secteur laitier, de la boucherie et du mohair-cachemire ne sont pas toujours les mêmes;

**Considérant** que les intérêts des producteurs divergent d'un secteur à l'autre au quotidien et régulièrement lors des assemblées;

**Considérant** que chacun des secteurs ont des besoins particuliers et qu'ils nécessitent plus d'indépendance décisionnelle autant dans leur administration courante que pour leurs projets;

**Considérant** que le Règlement sur le regroupement en catégorie des producteurs de chèvres définit les catégories suivantes de producteurs de chèvres visés par le Plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec :

1. La catégorie des producteurs de lait comprenant les producteurs qui mettent en marché ou transforment le lait de leurs propres troupeaux de chèvres;
2. La catégorie des producteurs de boucherie comprenant les producteurs qui mettent en marché des caprins abattus ou destinés à l'abattage pour la consommation humaine ou des animaux reproducteurs ayant un patrimoine génétique d'au moins 50 % de boucherie;
3. La catégorie des producteurs de mohair comprenant les producteurs qui mettent en marché la toison ou des produits fabriqués à partir de la toison de chèvres de race angora de leurs propres troupeaux;

**Il est proposé et résolu par l'assemblée générale extraordinaire que :**

Dans le but que chaque secteur soit plus autonome et plus performant, il est donné au conseil d'administration élargi aux trois comités (laitier, boucherie et mohair-cachemire) un mandat d'analyser et de redéfinir, au besoin, la structure organisationnelle du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec.

Ce mandat comprend, mais sans s'y limiter, une proposition d'amendement aux règlements généraux et aux règlements du plan conjoint pour couvrir le

développement et la mise en marché ainsi que la promotion de la production caprine.

Dans l'exécution de ce mandat, le conseil d'administration élargi demande l'appui des services de l'UPA (DREPA, Services juridiques et Direction de la vie syndicale).

Les résultats de cet exercice seront présentés à l'ensemble des producteurs à une assemblée ultérieure.

## ANNEXE 3

### PROPOSITION SUR L'AUTONOMIE DU SECTEUR LAIT

Extrait du procès-verbal de l'AGE du  
Syndicat des producteurs de chèvres du Québec  
Drummondville, le 10 avril 2015

**CONSIDÉRANT** le récent rapport de Forest Lavoie Conseil Inc. demandé par le Comité boucherie du SPCQ sur le développement du secteur de chevreau de boucherie et les informations qui y sont contenues, à savoir :

- En 2013, le nombre de chèvres de boucherie était évalué à 3 650 avec une estimation d'un potentiel de 3 256 chevreaux de boucherie destinés à la boucherie; les revenus associés à l'élevage caprin de races bouchères représentaient 27 % des revenus totaux du producteur.
- En 2013, le nombre de chèvres laitières était évalué à 19 479 avec une estimation d'un potentiel de plus de 27 000 (27 006) chevreaux laitiers destinés à la boucherie; les revenus associés à l'élevage caprin laitier représentaient 73 % des revenus totaux du producteur.

**CONSIDÉRANT** que le rapport de Forest Lavoie Conseil Inc. mentionne à l'item PROMOTION du point 6.4 de : « miser sur la viande de chevreau de boucherie puisque... la qualité actuelle de la viande de chevreau laitier pourrait affecter l'image du secteur ».

**CONSIDÉRANT** que le rapport de Forest Lavoie Conseil Inc. a été demandé par le Comité boucherie du SPCQ dans le but d'orienter ses démarches futures dans la mise en marché du chevreau de boucherie et qu'en guise de recommandations dans ledit rapport, l'étude du potentiel d'élevage des chevreaux laitiers ne vient qu'en 7e et dernière place.

**CONSIDÉRANT** le récent échec du Comité boucherie du SPCQ dans sa tentative de mise en marché des animaux laitiers de réforme et des chevreaux laitiers avec l'abattoir Forget;

**CONSIDÉRANT** qu'un tel échec donne une mauvaise image du secteur laitier aux acheteurs potentiels;

**CONSIDÉRANT** que cet échec est en grande partie attribuable à la méconnaissance de la réalité du secteur laitier et de ses particularités par le comité boucherie;

**CONSIDÉRANT** que les enjeux et objectifs du secteur laitier concernant ses animaux de réforme et ses chevreaux laitiers sont spécifiques et différents des secteurs boucherie et mohair et que les clientèles visées sont différentes;

**CONSIDÉRANT** que les enjeux économiques pour le secteur laitier sont importants, tant dans le manque à gagner causé par une mise en marché inadéquate et infructueuse que dans les sommes investies dans cette mise en marché déficiente;

**CONSIDÉRANT** que le secteur laitier est nettement sous-représenté dans le Comité boucherie alors que c'est le secteur laitier qui met en marché le plus grand nombre d'animaux destinés à la consommation humaine avec un potentiel annuel 9 à 10 fois supérieur au secteur boucherie;

**CONSIDÉRANT** que le Plan conjoint dans son Règlement sur le regroupement en catégories des producteurs de chèvres à l'article 2, deuxième paragraphe définit clairement un producteur de boucherie comme étant « un producteur qui met en marché des caprins abattus ou destinés à l'abattage ayant un patrimoine génétique d'au moins 50 % de race de boucherie » et que le deuxième paragraphe de l'article 3 du même règlement précise qu'« on entend par 'race de boucherie', une race sélectionnée et dont les sujets sont reproduits spécifiquement pour la boucherie... »;

**CONSIDÉRANT** que la précédente définition exclut les caprins laitiers de réforme et les chevreaux laitiers;

**CONSIDÉRANT** que la situation actuelle freine le secteur laitier caprin dans le développement de sa mise en marché d'animaux de réforme et de chevreaux laitiers;

**CONSIDÉRANT** que le secteur laitier a déjà prouvé sa capacité et sa compétence dans la gestion de sa mise en marché;

**CONSIDÉRANT** que le secteur laitier a la capacité financière de s'occuper de la mise en marché de ses animaux laitiers destinés à l'abattage (chevreaux, boucs et chèvres) étant donné que la presque totalité des revenus du Syndicat provient des producteurs de lait;

**IL EST PROPOSÉ DE DEMANDER** au Conseil d'administration de faire les démarches nécessaires pour :

**APPLIQUER** correctement le Règlement sur le regroupement en catégories des producteurs de chèvres du plan conjoint et ainsi :

**RETIRER** au comité boucherie l'organisation et la gestion de la mise en marché des animaux de type laitier destinés à l'abattage (chèvres, boucs, chevreaux);

**TRANSFÉRER** au Comité lait l'organisation et la gestion de la mise en marché des animaux de type laitier destinés à l'abattage (chèvres, boucs et chevreaux);

**ANNULER** dès à présent toute cotisation et/ou contribution et/ou prélevé actuels des producteurs de la catégorie lait destinée à la mise en marché pour le comité boucherie;

**S'ASSURER** que tous les montants versés par les producteurs de lait, tant cotisations, contributions, prélevés ou autres soient dirigés en totalité et uniquement vers le secteur lait dans le but d'améliorer sa mise en marché, tant au niveau du lait qu'au niveau de ses animaux de type laitier destinés à l'abattage (chèvres, boucs, chevreaux);

**S'ASSURER** de l'autonomie du secteur lait dans la gestion et l'administration des montants provenant de son secteur;

**FAIRE** les démarches requises pour légaliser cette nouvelle façon de faire, et ce avant la prochaine assemblée générale annuelle.

## ANNEXE 4

### PROPOSITION DE RESTRUCTURATION ORGANISATIONNELLE DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

---

Extrait du procès-verbal de l'AGE du  
Syndicat des producteurs de chèvres du Québec  
Drummondville, le 10 avril 2015

**CONSIDÉRANT** que les besoins et objectifs de production des trois secteurs (lait, boucherie, fibre) de la chèvre sont totalement différents;

**CONSIDÉRANT** que la presque totalité du financement du Syndicat des contributions et prélevés payés par les producteurs du secteur lait (voir états financiers du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014);

**CONSIDÉRANT** que, selon les informations fournies par le CA lors de la dernière assemblée générale, la majorité des producteurs de chèvres de boucherie ne paient pas leur cotisation annuelle malgré les efforts du SPCQ pour les percevoir;

**CONSIDÉRANT** le faible taux de participation des producteurs de chèvres de boucherie et des producteurs de mohair/cachemire aux assemblées du SPCQ année après année;

**CONSIDÉRANT** que cette faible participation reflète le refus des producteurs de ces secteurs (boucherie et fibre) de s'unir avec les producteurs du secteur lait et le SPCQ;

**CONSIDÉRANT** que le comité mohair est formé par le conseil d'administration de l'Association des éleveurs de chèvres Angora pur-sang du Québec (l'AECAPSQ) et que cette situation est peu souhaitable au niveau du financement par le Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés (PAFRAPD);

**IL EST PROPOSÉ DE MANDATER** le conseil d'administration du SPCQ pour évaluer la faisabilité et le processus nécessaire (démarches administratives, financières, juridiques, etc...) afin de diviser les trois secteurs afin que ceux-ci n'aient plus aucun lien les uns envers les autres, par exemple dissoudre le syndicat actuel et que chaque secteur forme un nouveau syndicat à son image, ou que le secteur lait se retire du syndicat actuel et forme un syndicat des producteurs de chèvres laitières couvrant tous les aspects de sa production (lait, réforme et chevreaux laitiers), ou toute autre formule jugée acceptable par le conseil d'administration du SPCQ;

**ANNULER** toute cotisation et/ou contribution et/ou prélevé actuels des producteurs de la catégorie lait et de la catégorie mohair destinés à la mise en marché pour le Comité boucherie;

**DÉTERMINER** un mode de partage des argents provenant du PAFRAPD et des dépenses reliées aux frais d'administration généraux du Syndicat entre chaque secteur afin que le tout soit partagé équitablement (par exemple au prorata des membres en règle dans chaque secteur);

**PRÉSENTER** au plus tard lors de la prochaine assemblée générale annuelle du SPCQ les résolutions nécessaires afin que les trois secteurs soient indépendants et gérés de façon individuelle.



## MOT DE VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 2014-2015 a fait l'objet de rebondissements importants pour les administrateurs du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec (SPCQ). Dans un premier temps, au mois d'octobre 2014, l'élection d'un nouveau président et d'une nouvelle équipe a amené le conseil exécutif à prendre certaines décisions difficiles, dont celle d'abolir le poste du directeur général, en février 2015, et ce, pour assainir les finances. Très rapidement, il a fallu prendre une décision pour assurer la gestion des affaires courantes du Syndicat. Une entente de service a été conclue avec la Direction recherches et politiques agricoles (DREPA) de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et le service de l'aide aux groupes afin de nous permettre de poursuivre nos activités courantes dont l'organisation de l'assemblée générale semi-annuelle, le renouvellement de la convention de mise en marché qui expirait en décembre 2014, mais prolongé d'une année et la réalisation des projets prévus dans le Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés (PAFRAPD).

En mars 2015, le comité de mise en marché du lait de chèvre a tenté de convaincre les acheteurs de lait de chèvre, de geler le prix du lait au prix de l'année 2014, et ce, à la suite de la décision de la Commission canadienne du lait (CCL) d'abaisser le prix de soutien de la poudre de lait écrémé de 1,8 %. Les acheteurs ont maintenu les dispositions de la convention de mise en marché qui stipule qu'une indexation correspondant à la décision de la Commission canadienne du lait (CCL) publiée en novembre pour le lait de vache est accordée sur le prix de base à l'hectolitre de référence. Conséquemment, le prix du lait a reculé de 2 \$ l'hectolitre.

L'adoption de trois résolutions, lors de l'AGE du 10 avril 2015, témoignant de visions différentes quant au mode de cohabitation des trois comités de mise en marché (lait, boucherie et mohair) au sein du Syndicat a forcé le conseil d'administration (CA) à agir pour dénouer l'impasse qui se dessinait à l'horizon.

L'UPA a offert au Syndicat, les services des directions des communications et de la vie syndicale, des affaires juridiques (DAF) et de la DREPA afin d'accompagner le SPCQ dans sa réflexion concernant les mesures à mettre de l'avant pour se sortir de cette impasse. Les trois directions de l'UPA ont été à pied d'œuvre pour rencontrer individuellement les trois comités de mise en marché (lait, boucherie et mohair), pour entendre ce que les producteurs avaient à dire concernant leurs aspirations sur l'avenir de leur secteur respectif ainsi que du Syndicat et d'identifier les principaux irritants.

Une rencontre du CA élargi le 9 juillet dernier à laquelle assistaient tous les administrateurs et les membres des trois comités de mise en marché a permis de proposer un plan de restructuration avec des comités de mise en marché jouissant d'une grande autonomie au sein du Syndicat.

Plusieurs rencontres, avec la Direction des affaires juridiques, ont mené à une révision des règlements du Syndicat qui nous permet, aujourd'hui, de vous proposer un plan de restructuration qui permettra, nous l'espérons, de donner un nouvel élan et une grande autonomie aux trois comités, et ce, avec un Syndicat fort et uni. Ultiment, le but est de permettre à tous les producteurs de chèvres de prendre leur place et de gérer collectivement le développement de leur production dans leur secteur respectif.

À l'ère où la concentration des entreprises ne cesse de croître, et où les ententes commerciales se multiplient à un rythme accéléré, les producteurs doivent s'unir et travailler ensemble pour faire face à cette concurrence tout en saisissant les opportunités de marché qui s'offrent à eux.

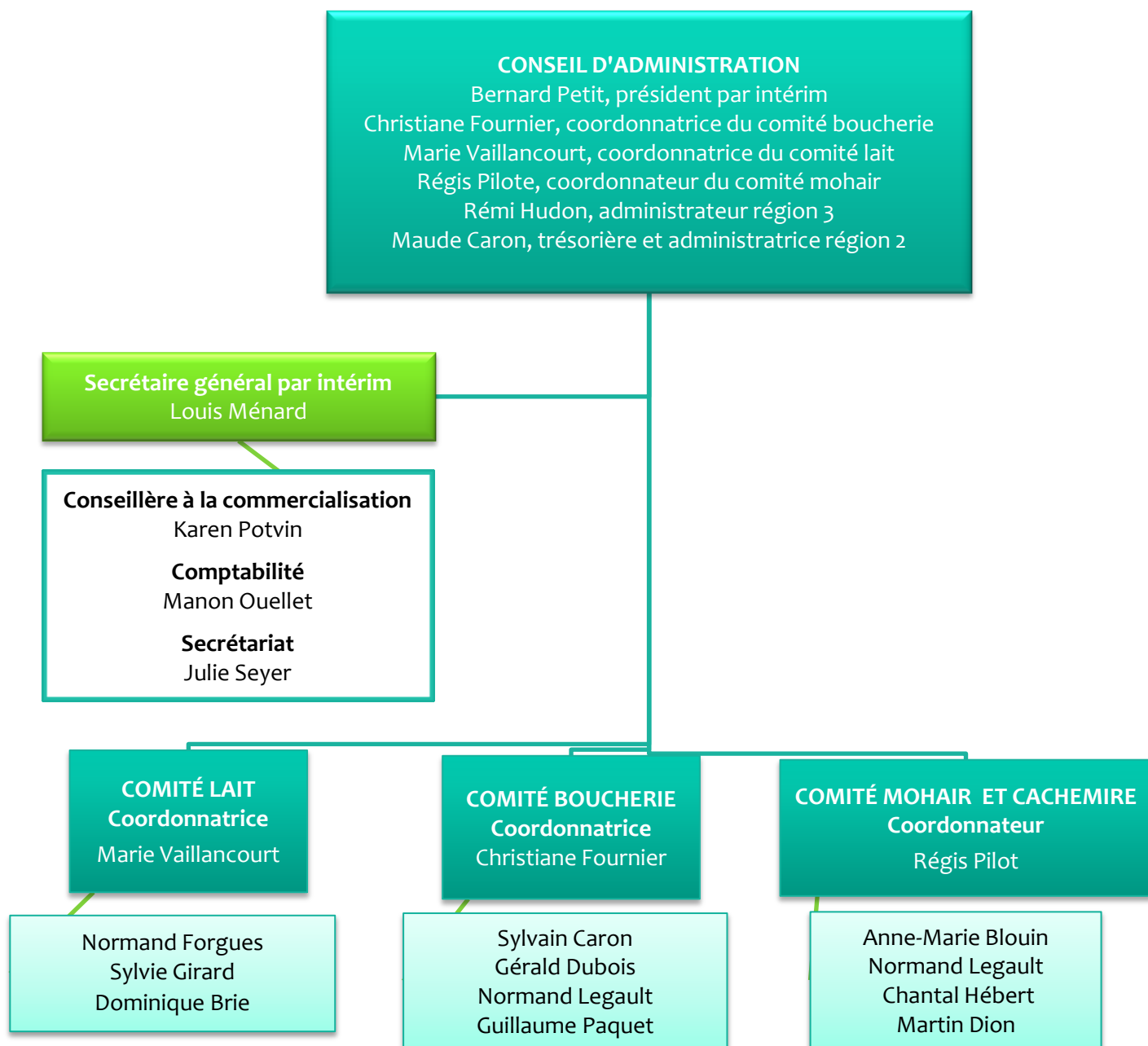
## RAPPORT D'ACTIVITÉ

### MISSION

Le Syndicat des producteurs de chèvres du Québec (SPCQ) s'est donné pour mission de favoriser l'amélioration des revenus des producteurs caprins par le regroupement, la représentation et la défense des intérêts de l'ensemble des producteurs caprins du Québec. Le Syndicat travaille également à valoriser la profession des producteurs de chèvres. D'une façon plus particulière, il œuvre dans le développement de la production, de la commercialisation et des marchés. Il est l'interlocuteur de premier rang de tous les intervenants impliqués de près ou de loin à la production caprine. Par ailleurs, en étant affilié à la Fédération canadienne nationale de la chèvre (FCNC), le Syndicat est impliqué dans les dossiers de santé et de traçabilité des animaux et de salubrité des aliments.

Le Syndicat est administré par sept producteurs élus démocratiquement et est l'office chargé de l'application du plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec, qui est en vigueur depuis le 29 mars 2001. Le conseil d'administration du Syndicat collabore avec trois comités de mise en marché (lait, boucherie et mohair) qui travaillent sur des projets propres à leur secteur d'activité.

## STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 2014-2015



\*M. Stacy Patry a quitté son poste en cours de mandat.

\*Mme Emmanuelle Michaud a quitté son poste en cours de mandat

## INSTANCES ET COMITÉS

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dix réunions du conseil d'administration ont eu lieu cette année dont cinq par conférence téléphonique et deux du CA élargi.

- 13 novembre 2014
- 23 février 2015
- 9 juillet 2015 (conseil élargi)
- 21 août 2015
- 4 septembre 2015 (conférence téléphonique)
- 24 septembre 2015 (conférence téléphonique)
- 2 octobre 2015 (conférence téléphonique)
- 5 octobre 2015 (conférence téléphonique)
- 16 octobre 2015
- 23 octobre 2015 (conseil élargi) (conférence téléphonique)

### CONSEIL EXÉCUTIF

Cinq réunions du conseil exécutif ont eu lieu cette année.

- 28 novembre 2014
- 18 janvier 2015
- 18 avril 2015
- 30 mai 2015
- 29 juin 2015

### RENCONTRE DU COMITÉ LAIT

Onze réunions du comité lait ont eu lieu cette année dont quatre par conférence téléphonique.

- 7 novembre 2014
- 12 décembre 2014 (conférence téléphonique)
- 15 janvier 2015
- 5 février 2015
- 13 mars 2015
- 30 avril 2015
- 25 mai 2015 (conférence téléphonique)
- 4 juin 2015
- 23 juin 2015 (conférence téléphonique)
- 13 août 2015
- 28 septembre 2015 (conférence téléphonique)

### RENCONTRE DU COMITÉ BOUCHERIE

Une seule réunion du comité boucherie a eu lieu cette année.

- 24 février 2015

## **RENCONTRE DU COMITÉ MOHAIR**

Trois réunions du comité mohair ont eu lieu cette année dont une par conférence téléphonique.

- 8 janvier 2015 (conférence téléphonique)
- 12 février 2015
- L'AGE de l'Association des éleveurs de chèvres Angora pur-sang du Québec a eu lieu 11 avril 2015

## **RESSOURCES HUMAINES**

Le conseil exécutif du Syndicat des producteurs de chèvre du Québec a procédé à l'abolition du poste du directeur général en cours d'année. Le Syndicat a conclu une entente de service avec la Direction recherches et politiques agricoles et l'aide aux groupes de l'UPA. Celle-ci a mis à la disposition du Syndicat des ressources concernant le secrétariat ainsi que des services professionnels dans la conduite des activités générales du Syndicat, dont l'application de la convention de mise en marché du lait de chèvre avec les acheteurs.

## **PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DE L'UPA**

Au cours de l'année 2014-2015, le Syndicat a participé à plusieurs rencontres et événements dans le but de représenter les producteurs et productrices de chèvres du Québec, et ce, afin de faire entendre les besoins et les attentes de ces derniers. En résumé, les représentations ont été les suivantes :

### **CONGRÈS GÉNÉRAL DE L'UPA**

Le président, M. Stacy Patry ainsi que le directeur général, M. Anass Soussi étaient présents au congrès général de l'UPA qui tenu les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 décembre 2014.

### **TABLE DE TRAVAIL DES GROUPES EN ORGANISATION**

Le 25 septembre 2015, M. Bernard Petit a participé à une rencontre de la Table de travail des groupes en organisation de l'UPA.

### **TABLE DE TRAVAIL SUR LA MISE EN MARCHÉ**

Monsieur Stacy Patry a participé à trois rencontres de la Table de travail sur la mise en marché, soit les 30 juin, 20 août et 24 septembre 2015.

### **JOURNÉE DE LA RENTRÉE DE L'UPA**

Le 25 août 2015, M. Stacy Patry a participé à la Journée de la rentrée de l'UPA.

### **GRAND RASSEMBLEMENT DE LA RELÈVE AGRICOLE**

Le 8 octobre 2015, M. Bernard Petit a représenté le Syndicat des producteurs de chèvres du Québec lors du Grand rassemblement de la relève agricole.

## PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS EXTERNES

### COMITÉ CRAAQ

Le Syndicat était présent aux différentes rencontres du comité chèvre du CRAAQ Monsieur Rémi Hudon représentant du Syndicat a ce comité a participé à plusieurs rencontres dont :

- 26 mars 2015 - Rencontre pour la révision du Guide Chèvre
- 1<sup>er</sup> juin 2015 - Rencontre sur la révision des budgets technico-économique dans la chèvre de boucherie (budget pour une exploitation de 50 ou 300 chèvres)
- Conférences téléphoniques pour le suivi des dossiers

### JOURNÉE INPACQ

Madame Maude Caron, trésorière du Syndicat des producteurs de chèvre a été invitée le 23 janvier 2015 à titre de conférencière à la Journée INPACQ Caprins où elle a prononcé une conférence sur la fiscalité en agriculture.

### TABLE SECTORIELLE OVIN-CAPRIN DU MAPAQ

Monsieur Bernard Petit a participé à une rencontre de la Table sectorielle ovin-caprin du MAPAQ qui s'est tenue le 14 avril 2015 à Saint-Hyacinthe.

## REPRÉSENTATIONS

Le président, M. Stacy Patry, la coordonnatrice du comité de mise en marché du lait de chèvre, Mme Marie Vaillancourt ainsi que le directeur général, M. Anass Soussi ont rencontré le ministre d'État (Petite Entreprise Tourisme et Agriculture) et député de la circonscription de Beauce, M. Maxime Bernier, dans le dossier de l'allocation de quota d'importation des fromages de 17 500 tonnes prévu dans l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union Européenne.

## SÉLECTION CASEUS - CONOURS DES FROMAGES FINS DU QUÉBEC - ÉDITION 2015

Le concours des fromages fins du Québec, Sélection Caseus, contribue depuis 1999, au rayonnement de l'industrie fromagère et du savoir-faire des fromagers québécois. Ce concours est ouvert à toutes les variétés de fromages provenant de petites ou de grandes fromageries.

La Sélection Caseus de 2015 s'est tenue le 15 septembre 2015 au Musée national des beaux-arts du Québec.

Cette année encore, les fromages de chèvre se sont distingués. Les lauréats 2015 par catégorie pour les fromages à base de lait de chèvre sont présentés dans le tableau ci-dessous :

FROMAGE DE LAIT DE CHÈVRE		
TYPE DE FROMAGE	NOM DU FROMAGE	NOM DE LA FROMAGERIE
Pâte molle	Biquerond de Lanaudière	Fromagerie La Suisse Normande
Pâte demi-ferme	Galarneau	Cassis et Mélisse
Pâte ferme ou dure	La Tomette	Fromagerie L'Atelier
Croûte fleurie	Grey Owl	Fromagerie Le Détour
Aromatisé par ajout d'épices, de légumes, de fruits ou de noix	Les perles pesto de basilic	Fromagerie Caitya
Meilleur fromage au lait cru	Cap-Lauzon	Fromagerie des Grondines
Meilleur fromage biologique	Cap-Lauzon	Fromagerie des Grondines

## ACTIVITÉS POUR LE SECTEUR DU LAIT DE CHÈVRE

### Rencontres du comité

Les membres du comité lait ont tenu 11 rencontres dont trois par conférence téléphonique. Les réunions du comité ont porté principalement sur l'application de la convention de mise en marché du lait de chèvre.

### L'émission des contrats

Un premier calcul des contrats a été effectué. La première émission des contrats a été envoyée à tous les producteurs de lait de chèvre. En réponse à ces contrats, plusieurs producteurs ont signifié des anomalies au Syndicat. Une vérification a été effectuée et effectivement des erreurs ont été repérées. L'attribution des volumes selon les règles de la convention de mise en marché de lait de chèvre n'a pas été respectée. Par la suite, le Syndicat a rectifié la situation. Le comité lait s'est rencontré à plusieurs reprises afin d'établir une compréhension commune de l'attribution des volumes. Les nouveaux calculs ont été présentés, démontrés, expliqués et approuvés par le comité lait. Une lettre a été envoyée à tous les producteurs ayant eu des changements dans leur valeur de référence. Les producteurs ayant des écarts significatifs ont été appelés afin d'expliquer la situation. Découlant de cette situation inhabituelle, une règle de coupure a été ajustée. Selon la convention les producteurs peuvent dépasser de 5 % leur contrat à la hausse et de 10 % à la baisse. Cette règle s'applique de la même façon. Cependant, les nouveaux calculs ainsi que les calculs antérieurs seront pris en compte. Le contrat le plus élevé (max.) sera pris en compte pour le 5 % et le contrat le plus bas (min.) pour le 10 %. Donc, le producteur pourra s'ajuster pour la prochaine année. Les premiers contrats ont été transmis à l'ensemble des producteurs ayant remis une copie de leur preuve d'assurance concernant la responsabilité civile au Syndicat.

## Assurance responsabilité

Le Syndicat a veillé à l'application de l'article 4.4.4. de la convention relative à l'assurance responsabilité. Un premier envoi ainsi qu'un rappel par courriel ou télécopieur ont été faits. Par la suite, nous avons fait deux rappels téléphoniques aux fermes n'ayant pas fourni les documents.

## Livraison de lait

Tous les mois, un suivi des livraisons de tous les acheteurs de lait de chèvre a été effectué auprès des acheteurs et des mandataires. Une rencontre avec tous les acheteurs avant le temps des fêtes a été faite auprès des acheteurs.

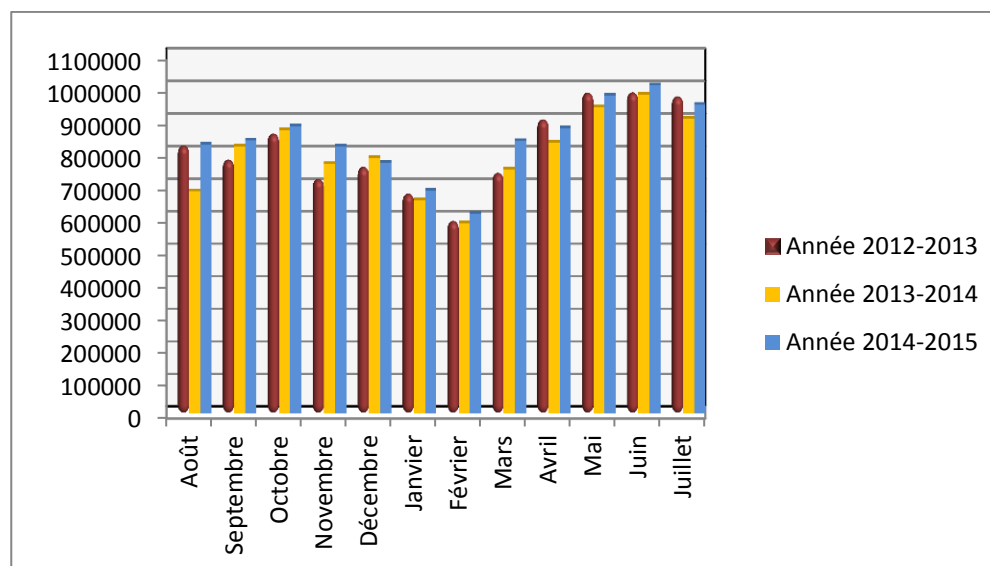
Des offres de nouveaux volumes de lait ont été proposées par quatre acheteurs, soit la Fromagerie Bergeron, Saputo, Laiterie Chalifoux et la Fromagerie Ruban bleu). À noter que la Laiterie Chalifoux est un nouvel acheteur.

## Statistiques

Le graphique 1 présente les volumes des livraisons mensuelles aux usines laitières pour la période du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet pour les trois dernières années de production. Le volume de lait produit pour l'année 2014-2015 s'est élevé à 10 095 197 litres, soit une hausse de 5,37 % par rapport à l'année précédente. Veuillez prendre note que les données de 2012-2014 ne comprennent pas les livraisons dans les fromageries de petites dimensions.

Année	Volume de lait (litres)	% écart
Année 2014-2015	10 095 197	5,37 %
Année 2013-2014	9 580 674	-1,76 %
Année 2012-2013	9 752 052	1,82 %

Graphique 1: Volumes de lait livrés (en litre) mensuellement aux usines laitières du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet durant les trois dernières années.





## **Renouvellement de la convention**

Un sondage a été fait auprès des producteurs de lait de chèvre afin de connaître leur avis sur les sujets qui seront abordés lors de la négociation de mise en marché du lait de chèvre. Plusieurs rencontres du comité lait ont été dédiées à la préparation et au renouvellement de la convention du comité lait. Tous les articles de la convention ont été révisés cette dernière a été épurée. Dorénavant, elle traitera des éléments liant les acheteurs et les producteurs.

Les acheteurs et les producteurs ont dénoncé réciproquement la convention de mise en marché. Les quatre points suivants ont été énoncés dans la dénonciation de la part des acheteurs de lait de chèvre, soit le refus du lait par un acheteur, les analyses aux fins de conformité, l'assurance responsabilité et le traitement des animaux. Dans le cadre de la négociation de la convention, quatre rencontres ont eu lieu.

## **Convention de transport**

Un projet de convention de transport a été élaboré afin d'optimiser les circuits de transport tout en maintenant la répartition par transporteur. Un mandat a été donné, par le Syndicat, aux producteurs de lait de vache afin d'optimiser les circuits de transport du lait de chèvre selon les propositions générées par le modèle informatique.

## **Journée thématique du 27 mars 2015**

Le 27 mars dernier, les producteurs de chèvres étaient invités à la journée thématique qui se tenait à l'Érablière La Pente Douce à Notre-Dame-du-Bon-Conseil. En avant-midi, le directeur général du Conseil des industriels laitiers du Québec inc., M. Charles Langlois a fait une présentation sur les derniers développements concernant le dossier de l'importation de fromages prévus avec l'entente Canada-Union européenne. Les producteurs étaient très satisfaits d'avoir l'information en temps réel et de se faire expliquer de façon aussi précise par M. Charles Langlois et Mme Yolaine Villeneuve, les derniers rebondissements.

Après un repas de cabane bien apprécié, nous avons visité la ferme R.P. à Saint-Cyrille-de-Wendover en après-midi. Les producteurs ont rencontré la vétérinaire Dre Line Simoneau de la clinique vétérinaire Centre-du-Québec afin de discuter des échographies, du bien-être animal, des outils de diagnostic et de l'état de chair.

Par la suite, nous avons rencontré Mme Sonia Gosselin, conseillère en production laitière biologique. Elle a discuté de l'importance de l'alimentation, la bonne gestion des aliments, les séquences des moments de la journée pour donner les repas et les collations. Elle a aussi traité du rumen chez la chèvre.

## **ACTIVITÉS POUR LE SECTEUR DE LA BOUCHERIE**

Le comité boucherie a complété le guide du producteur de chèvres et chevreaux de boucherie.

Pour faire suite à l'étude de Forest Lavoie, trois rencontres ont eu lieu avec les représentants d'Écolait pour le développement du chevreau laitier. Une première rencontre a eu lieu pour échanger sur l'élevage du chevreau laitier avec un poids vif visé de 15 kg.

Une deuxième rencontre a eu lieu pour discuter d'un plan stratégique et une consultation auprès des fournisseurs d'Écolait dans le but de mieux cibler la demande pour des chevreaux de 15 kg. Aussi des échanges ont eu lieu avec les représentants d'Écolait sur la demande pour un chevreau d'environ 30 kg vifs sous la mère. Dans ce cas-ci, la rentabilité pour l'élevage d'un chevreau au poids vif de 30 kg est difficilement atteignable.

Le comité de mise en marché a discuté de la réalisation d'un projet pilote avec la participation de producteur de chèvre laitière, mais ce projet a été mis en suspens.

Deux rencontres informelles ont eu lieu avec les représentants d'Écolait, une première pour connaître le potentiel de développement du chevreau de boucherie (lourd) et la deuxième pour voir la possibilité du développement du chevreau de boucherie de 30 kg vifs élevés sous la mère suite à la demande ciblée, mais il n'y pas eu de suite.

Le comité de mise en marché a fait valoir ces attentes concernant le plan de restructuration du Syndicat.

## ACTIVITÉS POUR LE MOHAIR

### AECAPSQ

L'Association des éleveurs de chèvres Angora pur-sang du Québec (AECAPSQ) a tenu son assemblée générale en avril dernier, puis, tout au long de l'année, des conseils mensuels sur l'avancement des dossiers en cours.

### Étude

Cette année, l'Association a fait réaliser deux études, une première sur la nutrition spécifique à la chèvre angora (Manon Lepage, nutritionniste) et une seconde sur la gestion des parasites internes et externes (Dre Marie Noel). Ces deux études ont fait l'objet d'une présentation par leurs auteurs à la suite de la dernière assemblée annuelle en avril 2015. Ces études ont débouché sur la prise de mesures concrètes qui ont donné les résultats suivants : travail conjoint avec l'Université Laval et Lachtec pour la fabrication d'un premier minéral spécifique à la chèvre angora, actuellement en évaluation dans certains élevages et la gestion parasitaire sur la base du principe du troupeau refuge et éradication des parasites externes.

### Transformation collective

L'AECAPSQ a procédé à une première transformation collective. Cette initiative avait deux objectifs. Premièrement, offrir aux éleveurs un coût de transformation nettement réduit (en raison du volume), avec en option, une offre de confection de bas de mohair, ce qui allait permettre d'augmenter la rentabilité de la production et faciliter l'offre de produits finis, renforcer la démarche d'autosuffisance et la capacité à générer des projets et services de l'Association à travers l'acquisition d'un premier bassin de mohair brut québécois. Finalement, la transformation et la création d'un inventaire de produits finis (bas en mohair) pour commercialisation à l'interne et à l'externe.

## COMMUNICATION ET FORMATION

Le Syndicat a fait parvenir aux producteurs quatre Info-Net Chèvre lors de la dernière année. Un Info-Net Chèvre a été envoyé le 27 mars 2015 afin d'informer les producteurs de la décision de la Commission canadienne du lait d'abaisser le prix de soutien de la poudre de lait écrémé de 1,8 %. Préalablement, le Syndicat avait communiqué avec les acheteurs de lait pour demander le maintien du prix du lait au prix de l'année 2014 soit 104,2 \$/hl. Malgré la demande du Syndicat, les acheteurs ont maintenu leur décision de fixer le prix du lait selon les dispositions de la convention de mise en marché qui stipule qu'une indexation correspondant à la décision de la CCL publié en novembre pour le lait de vache est accordée sur le prix de base à l'hectolitre de référence indiqué à l'article 6.2 de la convention de mise en marché du lait de chèvre.

Conséquemment, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, le prix du lait de chèvre a été fixé à 102,05 \$/hl plutôt que 104,2 \$/hl en 2014.

Trois autres Info-Net Chèvre ont été envoyés aux producteurs en 2015 dont deux avec la mention édition spéciale. Le 31 mars et le 1<sup>er</sup> octobre 2015, des parutions concernant le plan de restructuration du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec vers une plus grande autonomie des comités de mise en marché ainsi qu'une édition spéciale AGA parue le 22 octobre 2015.

## PLAN DE RESTRUCTURATION

Lors de l'AGE tenue le 10 avril dernier, trois résolutions ont été adoptées sur l'organisation du Syndicat. Elles témoignent des visions différentes quant au mode de cohabitation des trois comités de mise en marché (lait, boucherie et mohair) au sein du Syndicat.

Avec le soutien des directions recherches et politiques agricoles, communications et vie syndicale ainsi que des affaires juridiques de l'Union, le Syndicat a réfléchi aux solutions possibles. Les trois comités de mise en marché du Syndicat ont été rencontrés à tour de rôle pour partager une compréhension commune des enjeux liés à ces trois résolutions, connaître les impacts syndicaux et légaux que celles-ci pourraient avoir et exprimer ainsi leurs attentes.

Ainsi, le conseil d'administration (CA) a examiné plusieurs scénarios qui permettraient de répondre à un plus grand nombre possible de besoins exprimés par ces résolutions et les comités de mise en marché. Des scénarios de réorganisation du Syndicat ont été proposés au CA.

Par la suite, une rencontre du CA élargi réunissant les administrateurs et les membres des comités de mise en marché des trois secteurs (lait, boucherie, mohair) a eu lieu le 9 juillet dernier afin de prendre connaissance des recommandations permettant aux comités de mise en marché de jouir d'une grande autonomie dans un Syndicat fort et uni. Après analyse, les comités de mise en marché ont formulé leurs recommandations au CA du Syndicat.

À la suite de ces représentations, le CA a adopté le 20 août 2015, les orientations suivantes qui seront soumises à l'AGA, pour adoption, le 30 octobre prochain.

- 1) Le CA du SPCQ sera réduit à quatre administrateurs au lieu de sept. Il sera constitué des coordonnateurs de chacun des comités de mise en marché (lait, boucherie, mohair) et du président du Syndicat qui sera élu par les membres de l'AGA.

- 2) Chaque comité de mise en marché continuera d'élire cinq membres dont un coordonnateur, et, comme nouveauté, un coordonnateur substitut. Ils seront responsables, avec la collaboration du Syndicat, d'administrer leur convention ou projet, d'établir un budget, de gérer leurs dossiers respectifs et de faire rapport au CA.
- 3) Le CA du SPCQ demeure responsable du plan conjoint, de son application et de son administration générale et des activités dites communes avec les comités de mise en marché. Les activités spécifiques à une catégorie seront administrées par cette catégorie en collaboration avec le Syndicat. Le CA sera responsable de la gestion des dossiers communs aux trois secteurs et des finances générales du Syndicat. De plus, le CA devra respecter les décisions des comités de mise en marché à moins qu'un comité ne s'ingère dans les activités d'un autre ou qu'une décision prise par l'un des comités ne porte préjudice aux producteurs de chèvres dans leur ensemble.
- 4) Un producteur pourra s'inscrire dans plus d'une catégorie (secteur d'activité). Par exemple, un producteur de lait pourrait aussi s'inscrire dans la catégorie boucherie, s'il s'y qualifie.
- 5) Proposer à l'AGA, le 30 octobre prochain, des modifications au Règlement sur les contributions des producteurs de chèvres afin de revoir l'ensemble du plan de financement, et ce, dans le but d'assurer le fonctionnement du Syndicat et de chacun de ses secteurs.

## PLAN DE FINANCEMENT

### Portrait du secteur caprin

LAIT	NOMBRE
Nombre de producteurs laitiers	95
Nombre de chèvres laitières (production moyenne / chèvre = 610 litres)	18 032 têtes
Chevreau laitier vendu (1,8/chèvre) = 32 457 - (10 % mortalité) = 29 200 - (40 % animaux de remplacement)	17 526
Animaux de remplacement (lait) = 11 680	11 680
Chèvres de réforme 30 %	5 410
BOUCHERIE	
Nombre de fermes de boucherie	90
Chèvres de boucherie	3 000
Animaux de remplacement (10 %)	300
Chevreaux de boucherie	4 560
Chèvres de réformes	300
MOHAIR	
Nombre de producteurs mohair	12
Chèvres mohair	180

## Plan de financement triennal pour les années 2015, 2016 et 2017

Produits	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Contribution générale	60 \$	65 \$	70 \$
Lait	5 700 \$	6 175 \$	6 650 \$
Boucherie	5 400 \$	5 850 \$	6 300 \$
Mohair	720 \$	780 \$	840 \$
Chèvres vendues à l'encan/contribution de 3 \$/tête			
Nombre : 10 200	30 600 \$	30 600 \$	30 600 \$
Chèvres abattues sous inspection fédérale et provinciale			
Nombre : 8 400	25 200 \$	25 200 \$	25 200 \$
<b>Total</b>	<b>67 620 \$</b>	<b>68 605 \$</b>	<b>69 590 \$</b>
<b>Charges / postes de dépenses</b>			
Conseil d'administration (7 réunions) 3 réunions et 4 par conférence téléphonique	3 500 \$	3 570 \$	3 642 \$
Assemblée générale annuelle	1 000 \$	1 020 \$	1 040 \$
Assemblée générale semi- annuelle / 2ans	500 \$	510 \$	520 \$
Représentations président (10 / année)	3 800 \$	3 876 \$	3 954 \$
Représentation permanence 3 ans (frais transport seulement)	600 \$	612 \$	624 \$
<b>Déclaration annuelle (envoi et perception)</b>			
Secrétariat : 45 jours à 40 \$ / hre	12 600 \$	12 852 \$	13 109 \$
Permanence : 45 jours à 70 \$/ hre	22 050 \$	22 491 \$	22 941 \$
Assurances	1 000 \$	1 020 \$	1 040 \$
Fournitures	4 050 \$	4 131 \$	4 214 \$
Frais bancaires	70 \$	72 \$	73 \$
États financiers et vérifications	4 000 \$	4 080 \$	4 162 \$
Comptabilité	5 000 \$	5 100 \$	5 202 \$
<b>Total</b>	<b>58 170 \$</b>	<b>59 334 \$</b>	<b>60 521 \$</b>
<b>Revenus / pertes</b>	<b>9 450 \$</b>	<b>9 271 \$</b>	<b>9 069 \$</b>

# ÉTATS FINANCIERS

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT  
ET ÉTATS FINANCIERS**

**31 JUILLET 2015**

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du  
Syndicat des producteurs de chèvres du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec, qui comprennent le bilan au 31 juillet 2015 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net (négatif) et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec au 31 juillet 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Beauregard & Breault, CPA inc.*

Par Pierre Breault, CPA auditeur, CA

Blainville, le 23 octobre 2015



**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 JUILLET 2015**

**TABLE DES MATIÈRES**

RÉSULTATS	1
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (NÉGATIF)	2
BILAN	3
FLUX DE TRÉSORERIE	4
NOTES COMPLÉMENTAIRES	5 - 7

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC**  
**RÉSULTATS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2015**

	Administration générale	Administration du plan conjoint et autres projets	Mise en marché et projets - lait	Mise en marché et projets - boucherie	Mise en marché et projets - mohair	2 015	2 014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>							
Projet collectif - Développement de chevreau de boucherie				12 449		12 449	32 984
Projet collectif - Abattoir Forget				10 485		10 485	10 485
Subvention - MAPAQ (casino, volets 1 et 2)	8 400	8 400	12 600	12 600		42 000	42 000
Contributions - volume de lait		10 517	125 248			135 765	132 823
Contributions - membres		4 905		5 125		10 030	10 965
Intérêts, promotion et autres services	10		688	1 032	2 426	4 156	11 244
	8 410	23 822	138 536	41 691	2 426	214 885	230 016
<b>CHARGES</b>							
Projet collectif - Développement de chevreau de boucherie				9 305		9 305	29 543
Projet collectif - Abattoir Forget				9 719		9 719	11 213
Réunions - CA et AGA	12 270					12 270	13 367
Représentation et autres réunions			9 709	3 527	268	13 504	7 262
Réunions - Comité de mise en marché			15 784	5 261	526	52 612	70 025
Salaires et charges sociales	25 780	5 261	867	659	427	4 199	5 566
Déplacements - employé	1 981	265				4 213	4 526
Charges locatives	4 213						956
Assurances	48	191	575	144		958	6 640
Fournitures et communications	3 356	448	1 572	1 412	71	6 859	27 133
Contributions - l'Union des producteurs agricoles		1 139	28 173			29 312	400
Collation - Fédération nationale							36 294
Services professionnels	14 256	5 671	18 458	3 454	1 212	43 051	2 489
Services conseils	11 813	2 953	27 833	2 495		45 194	5 205
Publicité et promotion	909	34	126	846		1 915	77
Frais bancaires	70					70	209
Amortissement des immobilisations corporelles	153					153	
	85 922	15 962	103 197	36 822	2 504	244 407	220 905
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	(77 512)	7 860	35 339	4 869	(78)	(29 522)	9 111

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC**  
**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (NÉGATIF)**  
**EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2015**

	<u>2 015</u>	<u>2 014</u>
	\$	\$
<b>ACTIF NET AU DÉBUT</b>	<b>25 946</b>	16 835
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(29 522)</u>	<u>9 111</u>
<b>ACTIF NET (NÉGATIF) À LA FIN</b>	<u><u>(3 576)</u></u>	<u><u>25 946</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

## BILAN

31 JUILLET 2015

	<u>2 015</u>	<u>2 014</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Encaisse	7 975	25 635
Débiteurs (note 3)	30 328	48 523
Frais imputables au prochain exercice	247	198
	<u>38 550</u>	<u>74 356</u>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)</b>	<u>447</u>	<u>600</u>
	<u><u>38 997</u></u>	<u><u>74 956</u></u>
<b>PASSIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 5)	42 573	49 010
<b>ACTIF NET (NÉGATIF)</b>	<u>(3 576)</u>	<u>25 946</u>
	<u><u>38 997</u></u>	<u><u>74 956</u></u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Administrateurs

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC**

**FLUX DE TRÉSORERIE**

**EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2015**

	<u>2 015</u>	<u>2 014</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<b>(29 522)</b>	9 111
Élément sans effet sur la trésorerie:		
Amortissements des immobilisations corporelles	<u>153</u>	<u>209</u>
	<b>(29 369)</b>	9 320
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	<b>18 195</b>	(13 913)
Frais imputables au prochain exercice	<b>(49)</b>	25
Comptes fournisseurs et frais courus	<u><b>(6 437)</b></u>	<u>10 132</u>
	<b>11 709</b>	(3 756)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(17 660)</b>	5 564
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u><b>25 635</b></u>	<u>20 071</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u><b>7 975</b></u>	<u>25 635</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2015

---

#### 1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Syndicat est constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels du Québec. Il a été créé pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. De plus, en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, le Syndicat agit à titre de gestionnaire du plan conjoint. Le Syndicat est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est conséquemment exempté des impôts sur le revenu.

#### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

##### Référentiel comptable

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

##### Comptabilisation des produits

Le Syndicat utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés, s'il y a lieu, sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de contributions sont constatés à titre de produits en fonction du nombre de litres mis en marché lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les contributions des membres sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

##### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui ne sont grevés d'aucune affectation. La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

##### Instruments financiers

###### Évaluation des instruments financiers

Le Syndicat évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants:

Mobilier de bureau	20%
Équipement informatique	30%

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 JUILLET 2015**

	<u>2 015</u>	<u>2 014</u>
	\$	\$
<b>3 - DÉBITEURS</b>		
Comptes clients	6 780	3 646
Contributions	12 941	14 679
Subventions du gouvernement provincial et organisme sans but lucratif	8 400	29 218
Taxes de vente provinciale et fédérale	2 207	980
	<u>30 328</u>	<u>48 523</u>

**4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable 2015	Valeur comptable 2014
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	710	495	215	269
Équipement informatique	2 323	2 091	232	331
	<u>3 033</u>	<u>2 586</u>	<u>447</u>	<u>600</u>

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
<b>5 - COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS</b>		
UPA	36 881	13 845
Employé		10 856
Administrateurs	1 765	
Autres	3 927	24 309
	<u>42 573</u>	<u>49 010</u>

**6 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UN ORGANISME AFFILIÉ**

Le Syndicat est affilié à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Les opérations avec l'UPA sont les suivantes :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Services techniques, informatiques, salaires, charges locatives et déplacements	177 373	140 586
Contributions	29 312	27 133

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 JUILLET 2015**

---

**7 - ÉVENTUALITÉ**

Une poursuite pour congédiement illégal a été déposée à la Commission des Normes du Travail par l'ancien directeur général. Le Syndicat considère que cette poursuite est sans fondement et conteste cette réclamation.

**8 - INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le Syndicat est exposé à divers risques financiers. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Syndicat est exposé à ce risque principalement en regard de ses comptes fournisseurs.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Le Syndicat évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation. Le Syndicat est exposé à ce risque principalement par ses débiteurs.



# RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE

## 1) LE DROIT DE PAROLE

### *Le rôle du président d'assemblée*

- Le président seul peut accorder le droit de parole qui est limité à trois (3) minutes par sujet de discussion (proposition, amendement et sous-amendement).
- Le président s'assure que l'on ne discute que d'une seule question à la fois.
- Le président ne participe pas au débat sauf pour fournir des explications utiles à la compréhension de la proposition à l'étude.

### *Les interventions*

- L'intervenant doit s'adresser au président. Il doit utiliser un langage respectueux et éviter les procès d'intention.
- Ses propos doivent être pertinents à la question à l'étude et éviter les répétitions.

### *Rappel à l'ordre*

- Dès qu'une irrégularité survient, et après avoir obtenu la parole du président, un participant peut lui demander de faire respecter la présente procédure d'assemblée.
- Si le président juge que l'intervention est fondée, il doit veiller à régulariser la situation. D'autre part, plutôt que d'en décider lui-même, le président peut mettre la question en débat ou demander aux participants de se prononcer sur sa pertinence.

## 2) LES RÉOLUTIONS

- Une résolution doit être proposée par un participant ayant droit de vote et appuyée par un deuxième, avant d'être soumise au débat par le président à titre de proposition principale.
- Après sa lecture, la proposition est soumise au débat, elle devient alors propriété de l'assemblée et le proposant ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.
- Le débat s'engage à la suite du proposant qui, de droit, peut prendre la parole le premier. Si elle le désire, la personne qui appuie prendra ensuite la parole, suivie des autres participants selon l'ordre d'arrivée aux différents micros. À la fin du débat, le proposant se voit offrir une dernière intervention dans laquelle il doit résumer ses arguments.
- Lors du débat, un participant peut, s'il est secondé, soumettre un amendement à la proposition principale. S'il est jugé recevable par le président, le débat sur la proposition principale cesse pour porter exclusivement sur l'amendement.

- Pour être recevable, un amendement doit être conforme aux règlements, aux décisions déjà prises et être utile (il serait inutile si son adoption équivalait à un rejet de la proposition principale).
- Un amendement peut servir à insérer, supprimer ou remplacer un ou plusieurs mots ou phrases de la proposition principale.
- De la même manière, un participant peut, s'il est secondé, soumettre un sous-amendement à l'amendement. Toujours s'il est jugé recevable, la discussion sur l'amendement cesse et se porte exclusivement sur le sous-amendement.
- Le sous-amendement est soumis aux mêmes règles que l'amendement, mais il ne peut en aucun temps être amendé.

### 3) LE VOTE

- Le président ne peut mettre aux voix qu'une seule proposition à la fois.
- Lorsque plus personne ne demande la parole, le débat est terminé et le président demande lecture de la proposition et appelle le vote.
- Sur proposition dûment appuyée, un participant peut demander de mettre fin au débat sur la proposition et de procéder au vote. Le président demande alors aux participants de se prononcer et, si les deux tiers d'entre eux sont en accord, il met fin au débat sur la proposition à l'étude et la soumet immédiatement aux voix. Le président peut aussi de son propre chef, après plusieurs interventions, demander à l'assemblée si elle est prête à voter.
- Le vote se prend par main levée à moins qu'une proposition pour un scrutin secret soit acceptée par la majorité des participants présents (au moyen d'un vote à main levée). Le président demande successivement que lèvent la main les délégués qui votent pour la proposition, ceux qui votent contre et ceux qui s'abstiennent.
- Toute décision est prise à la majorité absolue des voix, c'est-à-dire celle réunissant plus de la moitié des voix exprimées exception faite du vote pour mettre fin au débat (troisième paragraphe du présent chapitre).
- Le président du Syndicat, s'il préside aussi l'assemblée, n'a droit de vote que lors d'un scrutin secret ou en cas de partage égal des voix, alors que son vote est prépondérant. Dans ce cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.

## ACRONYMES UTILISÉS

<b>AECAPSQ</b>	Association des éleveurs de chèvres angoras pur-sang du Québec
<b>AGA</b>	Assemblée générale annuelle
<b>AGS</b>	Assemblée générale semi-annuelle
<b>ALCQ</b>	Association laitière de la chèvre du Québec
<b>AQISEP</b>	Association québécoise d'information scolaire et professionnelle
<b>CDEC</b>	Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté
<b>CEPOQ</b>	Centre d'expertise en production ovine du Québec
<b>CRAAQ</b>	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
<b>CRSAD</b>	Centre de recherche en sciences animales de Deschambault
<b>DGSAIA</b>	Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments
<b>FAC</b>	Financement agricole Canada
<b>FADQ</b>	La Financière agricole du Québec
<b>FNCC</b>	Fédération nationale canadienne de la chèvre (CNGF en anglais)
<b>MAPAQ</b>	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
<b>PAFRAPD</b>	Programme d'appui financier aux regroupements et associations de producteurs désignées (MAPAQ)
<b>PCSRA</b>	Programme canadien de stabilisation du revenu agricole
<b>RECBQ</b>	Regroupement des éleveurs de chèvres de boucherie du Québec
<b>RMAAQ</b>	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
<b>SECLRQ</b>	Société des éleveurs de chèvres laitières de race du Québec
<b>SPCQ</b>	Syndicat des producteurs de chèvres du Québec
<b>UPA</b>	Union des producteurs agricoles



## COORDONNÉES DU SYNDICAT

### SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100  
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

**Téléphone :** 450 679-0540

**Télécopieur :** 450 463-5293

**Courriel :** [chevres@upa.qc.ca](mailto:chevres@upa.qc.ca)

**Site Internet :** [www.chevreduquebec.com/](http://www.chevreduquebec.com/)

**Louis Ménard**

Secrétaire général par intérim  
Poste 8302

**Karen Potvin**

Conseillère à la commercialisation  
Poste 8391

**Julie Seyer**

Secrétaire  
Poste 8957



Syndicat des  
producteurs de  
chèvres du Québec